

PROLEGOMENA.

NOTITIA HISTORICO-LITTERARIA.

Histoire littéraire de la France, par des religieux bénédictins, tom. XII, pag. 86.)

d'anciens écrivains dont l'histoire ait fourni plus de matière aux satires et aux apologies que Abailard. Les censeurs de ses écrits le représentent comme un philosophe téméraire, qui voue, par les subtilités d'une fausse dialectique, la majestueuse simplicité de nos dogmes. Ses préceptes, au contraire, qu'appuyé sur les règles d'une saine logique, il introduisit l'ordre et dans la théologie, qu'il en épura les principes, qu'il en sonda les profondeurs par des précisions que ses adversaires ne pouvait atteindre. D'autres, ne s'attachant qu'à ses mœurs, comme un philosophe mondain, victime de la volupté dont il se livra, selon eux, l'impression que les marques séduisantes, jusque dans les retraites sacrées où la honte et le désespoir l'avaient confiné. Ceux-ci trouvent aussi des contradicteurs, lesquels, avouant les premiers désordres sortirent qu'il les répara par une conversion éclatante et sincère. Notre devoir est d'examiner ces différentes opinions, et d'en tirer, à la lumière d'une critique équitable, ce qui est de plus conforme à la vérité. C'est ce que nous nous proposons de faire dans cet ar-

§ I. — Histoire de la vie d'Abailard.

Abailard, ou Abailard (1), fils de Bérenger et de Lucie, distingués l'un et l'autre par leur noblesse, naquit, au Palais (2) dans le comté de Nantes. Son père, qui avait pris quelque teinture des lettres, embrassa la profession des armes, régla sur ce plan l'éducation de ses enfants, et fit leur éducation aux exercices militaires, auxquels il les destinait, par la culture de l'esprit. Abailard, qui était d'une nature qui avait une prédilection dans le soin particulier qu'on prit de ses études; il avança rapidement dans la carrière des lettres. Arrivé à la dialectique, le dédale épineux de cette science captiva tellement son esprit, qu'il se livra à des détours et des subtilités. Le charme alla si loin qu'il sacrifia, dit-il, Mars à la gloire qu'il pouvait acquérir par les armes, au désir de se faire un nom dans les disputes de la philosophie. Arrivé à la dialectique, le dédale épineux de cette science captiva tellement son esprit, qu'il se livra à des détours et des subtilités. Le charme alla si loin qu'il sacrifia, dit-il, Mars à la gloire qu'il pouvait acquérir par les armes, au désir de se faire un nom dans les disputes de la philosophie.

Il trouva Champeaux, modérateur de la principale école. Abailard, qui était d'une nature qui avait une prédilection dans le soin particulier qu'on prit de ses études; il avança rapidement dans la carrière des lettres. Arrivé à la dialectique, le dédale épineux de cette science captiva tellement son esprit, qu'il se livra à des détours et des subtilités. Le charme alla si loin qu'il sacrifia, dit-il, Mars à la gloire qu'il pouvait acquérir par les armes, au désir de se faire un nom dans les disputes de la philosophie.

Abailard, qui était d'une nature qui avait une prédilection dans le soin particulier qu'on prit de ses études; il avança rapidement dans la carrière des lettres. Arrivé à la dialectique, le dédale épineux de cette science captiva tellement son esprit, qu'il se livra à des détours et des subtilités. Le charme alla si loin qu'il sacrifia, dit-il, Mars à la gloire qu'il pouvait acquérir par les armes, au désir de se faire un nom dans les disputes de la philosophie.

Abailard, qui était d'une nature qui avait une prédilection dans le soin particulier qu'on prit de ses études; il avança rapidement dans la carrière des lettres. Arrivé à la dialectique, le dédale épineux de cette science captiva tellement son esprit, qu'il se livra à des détours et des subtilités. Le charme alla si loin qu'il sacrifia, dit-il, Mars à la gloire qu'il pouvait acquérir par les armes, au désir de se faire un nom dans les disputes de la philosophie.

Abailard, qui était d'une nature qui avait une prédilection dans le soin particulier qu'on prit de ses études; il avança rapidement dans la carrière des lettres. Arrivé à la dialectique, le dédale épineux de cette science captiva tellement son esprit, qu'il se livra à des détours et des subtilités. Le charme alla si loin qu'il sacrifia, dit-il, Mars à la gloire qu'il pouvait acquérir par les armes, au désir de se faire un nom dans les disputes de la philosophie.

Abailard, qui était d'une nature qui avait une prédilection dans le soin particulier qu'on prit de ses études; il avança rapidement dans la carrière des lettres. Arrivé à la dialectique, le dédale épineux de cette science captiva tellement son esprit, qu'il se livra à des détours et des subtilités. Le charme alla si loin qu'il sacrifia, dit-il, Mars à la gloire qu'il pouvait acquérir par les armes, au désir de se faire un nom dans les disputes de la philosophie.

Abailard, qui était d'une nature qui avait une prédilection dans le soin particulier qu'on prit de ses études; il avança rapidement dans la carrière des lettres. Arrivé à la dialectique, le dédale épineux de cette science captiva tellement son esprit, qu'il se livra à des détours et des subtilités. Le charme alla si loin qu'il sacrifia, dit-il, Mars à la gloire qu'il pouvait acquérir par les armes, au désir de se faire un nom dans les disputes de la philosophie.

Abailard, qui était d'une nature qui avait une prédilection dans le soin particulier qu'on prit de ses études; il avança rapidement dans la carrière des lettres. Arrivé à la dialectique, le dédale épineux de cette science captiva tellement son esprit, qu'il se livra à des détours et des subtilités. Le charme alla si loin qu'il sacrifia, dit-il, Mars à la gloire qu'il pouvait acquérir par les armes, au désir de se faire un nom dans les disputes de la philosophie.

Abailard, qui était d'une nature qui avait une prédilection dans le soin particulier qu'on prit de ses études; il avança rapidement dans la carrière des lettres. Arrivé à la dialectique, le dédale épineux de cette science captiva tellement son esprit, qu'il se livra à des détours et des subtilités. Le charme alla si loin qu'il sacrifia, dit-il, Mars à la gloire qu'il pouvait acquérir par les armes, au désir de se faire un nom dans les disputes de la philosophie.

adversaire de maître qu'il l'obligea de chanter la palinodie. On sent assez que ce fa pour être cru, demanderait une autorité moins suspecte que celle de la partie intéressée à le publier. Ici qu'il en soit, ennuyé de l'humble qualité d'écolier, Abailard voulut recommencer à donner des leçons. Son nom l'avait déjà rendu redoutable dans les écoles de Paris. Le successeur que s'était donné Guillaume de Champeaux, en se retirant à Saint-Victor, instruit des vues d'Abailard, et craignant de l'avoir pour émule, vint de lui-même lui offrir l'exercice de sa chaire. Il fit plus : il ne dédaigna pas de se ranger parmi les auditeurs de celui auquel il prêtait son autorité pour enseigner. Si cette générosité flatta beaucoup Abailard, elle ne déplut pas moins au Victorin (5). Celui-ci trouva moyen de la rendre inutile, en faisant substituer sur des accusations graves le professeur en titre, et nommer un autre de ses disciples très-dévoté, ses volontés, pour le remplacer.

Après cet échec, Abailard regagna Melun, où il rétablit sa chaire avec le même succès qu'il par le passé. Guillaume de Champeaux de son côté quitta presque en même temps le séjour de Saint-Victor, pour aller avec sa communauté s'établir à la campagne. Notre philosophe, voyant alors celui qui l'avait supplanté dépourvu d'appui, revint en diligence à dessein de le débusquer. Il amenait avec lui son école de Melun, qu'il regardait comme une petite armée, à la tête de laquelle il devait combattre. Avec cette troupe il alla se loger, c'est-à-dire faire ses leçons, sur la montagne Sainte-Geneviève, dont la position, dit-il, lui parut favorable pour assiéger son ennemi et le battre en brèche. Cette manière de camp philosophique reçut bientôt de nouveaux renforts. Quantité de volontaires y accoururent, et le parti contraire souffrit de grandes désertions dont celui d'Abailard profita. Guillaume, du fond de sa retraite, n'aurait pas tranquillement ces nouvelles. Il part sur-le-champ, et accourt à Paris. Mais sa présence ne put ébranler le courage à celui qu'il venait déloger. Cette âme faible et méticuleuse aimait mieux quitter la partie, et s'enfuit de honte dans un monastère. Le champ de bataille resta donc entre les deux anciens rivaux secondés chacun de leurs tenants. La dispute n'en devint que plus animée. On lança les arguments de part et d'autre avec une nouvelle ardeur ; et l'acharnement des deux partis fut tel, que le bruit en retentit dans toutes les provinces. Abailard, que nous ne faisons que copier ici, termine le récit de cette aventure en disant qu'il peut, sans exagérer, et en demeurant même au-dessous de la vérité, s'appliquer ce vers que le poète met dans la bouche d'Ajax :

*Si quæritis hujus
Fortunam pugnae, non sum superatus ab illo.
(Ovid. Metam. l. XIII.)*

Cependant un auteur contemporain très-digne de foi nous apprend là-dessus une anecdote qui ternit un peu le triomphe de notre philosophe. Croira-t-on que, tandis qu'il s'escrimait avec tant de succès contre un vieillard consommé dans toutes les ruses de la dialectique, un jeune logicien réussit à le mettre en déroute (6) ? Ce nouveau champion était Goswin, depuis abbé d'Auchin en Flandre, alors disciple de Joscelin qui enseignait dans le même temps sur une autre partie de la montagne Sainte-Geneviève. Choqué des forfanteries d'Abailard et de plusieurs propositions hardies qu'il avançait, il osa le défier à la dispute, et le poussa si rudement qu'il le mit, comme l'on dit, au pied du mur. Le vaincu se garda d'ajouter cet incident à son récit.

Les hostilités furent suspendues par un second voyage qu'il fut obligé de faire en Bretagne appelé par sa mère qui voulait, à l'exemple de son époux, entrer en religion. L'envie de recommencer la guerre lui fit promptement expédier ses affaires de famille. Mais à son retour, il apprit que Guillaume de Champeaux venait d'être fait évêque de Châlons-sur-Marne. Cette promotion, qui le privait du seul concurrent qu'il jugeait digne de lui, déranger ses vues et lui en suggéra de nouvelles. Il quitta Paris et la philosophie pour aller étudier la théologie à Laon sous le fameux écolâtre Anselme, dont la réputation attirait des écoliers de toutes parts. L'idée avantageuse qu'il s'était faite de ce professeur ne se soutint pas à l'épreuve. Après l'avoir écouté quelque temps, il trouva, dit-il (7), sa capacité bien au-dessous de la célébrité de son nom. Comme la théologie ne consistait alors que dans une exposition de l'Écriture sainte, il lui vint en pensée qu'en lisant chez lui quelque bon commentaire, il avancerait beaucoup plus qu'en fréquentant l'école d'Anselme. Il suivait depuis quelque temps cette méthode avec satisfaction, lorsqu'il se vit engagé, par une sorte de défi, à faire preuve en public de l'avantage qu'il en avait retiré. Le texte qu'il choisit pour ce coup d'essai fut le premier chapitre d'Ezéchiel, l'un des plus difficiles, comme l'on sait, de l'Écriture sainte. Il s'en tira si bien au gré de ses auditeurs, qu'on le pria de continuer les jours suivants. Il y consentit sans peine, et entreprit de suivre la prophétie jusqu'à la fin. Mais l'écolâtre, sans s'en apercevoir, ne lui en donna pas le temps. Excité par deux de ses disciples, Albéric et Lotulfe, il imposa silence au nouveau professeur, et arrêta par là l'espèce d'attentat qu'il commettait contre son autorité.

Abailard ne pouvant plus ni prendre ni donner de leçons à Laon, revint tenter de nouveau la fortune à Paris. En y arrivant, il trouva que la principale chaire, ce grand objet de son ambition, était vacante. Ses amis et ses protecteurs manœuvrèrent pour lui, de manière qu'ils la lui firent obtenir. A cette place,

(5) Le savant et judicieux auteur de la nouvelle Histoire de l'Université dit qu'Abailard prêcha une autre école qui lui fut offerte, à celle qu'avait occupée Guillaume de Champeaux. En conséquence, il applique à un autre professeur qu'au successeur de celui-ci la déposition dont cette offre fut suite. Mais le texte d'Abailard semble dire bien positivement le contraire. Il est trop long pour être rapporté dans une note. Ceux qui jugeront la chose digne de leur examen pourront aller à la source.

(6) Vit. S. Gosw. l. 1, c. 18.

(7) Voici le portrait qu'il nous fait de ce professeur : *Mirabilis quidem erat in oculis auscultantium, sed nullus in conspectu questionantium. Verborum usum habebat mirabilem, sed sensu contemptibilem, et ratione vacuum. Cum ignem accenderet, domum suam fumo implebat, non luce illustrabat. Arbor ejus tota in foliis, aspicientibus a longe conspicua videbatur, sed propinquantibus et diligentius intuentibus infructuosa reperiebatur.* On ne peut contenir son indignation, dit un habile moderne (*Hist. de l'Université de Paris*, t. 1, p. 25), en voyant traiter ainsi un homme qui, pendant quarante ans qu'il professa la théologie, fut regardé comme la lumière et l'oracle de l'Église latine, que l'on appelait le Docteur des docteurs, et à l'école duquel se formèrent de grands théologiens, de savants et pieux prélats, qui illustrèrent non-seulement la France, mais l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie.

les fonctions embrassaient la philosophie et la théologie, était réuni vraisemblablement des iors un oic. Ce qui est certain, c'est qu'Abailard devint (8) chanoine dans le même temps qu'on la lui dés. Ses vœux, si longtemps frustrés, semblèrent cette fois accomplis : plus de concurrent en état de le ser, plus de supérieur dans les écoles avec lequel il craignit de se compromettre. Ses premières s, où il reprit l'explication d'Ézéchiel qu'il avait entamée à Laon, lui firent la plus grande réputation. ait bruit que du professeur Abailard, non-seulement en France, mais dans tous les pays étrangers. ou, la Bretagne, la Flandre, l'Angleterre, l'Allemagne, se hâtèrent d'envoyer leurs jeunes sujets à pour se former aux sciences sous un docteur si renommé. En un mot, jamais école n'avait été si ite que la sienne ; et comme chaque écolier payait alors, le profit alla de pair avec la gloire. ailard n'avait pas qu'une sorte de mérite, et ne brillait pas seulement dans l'exercice de sa profes- une physionomie agréable, beaucoup d'enjouement dans l'esprit, un organe mélodieux, mille autres s aimables lui avaient fait un grand parti dans le beau monde, et surtout parmi les femmes. Pour ir chrétiennement tant d'avantages, il fallait une vertu plus que commune, et malheureusement il ait pas. Enivré de sa prospérité, la Providence permit qu'il tombât dans une faute qui empoisonna a suite de ses jours. Nous voulons parler de son aventure si connue avec Héloïse, dont il abusa e voile de la philosophie qu'il s'était chargé de lui enseigner. On sait que le fruit de leurs amours s fils qui eut le nom d'Astralabe. On sait aussi la cruelle et lâche vengeance que les parents d'Hé- xercèrent sur le séducteur, malgré le soin qu'il avait eu de réparer l'honneur de leur fille en l'é-

ne fut capable de le consoler, ni les marques de condoléance que tous les ordres de la ville lui ent en cette occasion, ni la peine du talion qu'on fit subir à quelques-uns des coupables. Son dé- ne lui laissa apercevoir d'autre asile qu'un cloître pour y aller enfouir sa honte. Il choisit celui de Denis, et s'y fixa par des vœux solennels vers l'an 1119, après avoir obligé son épouse de faire la chose dans l'abbaye des religieuses d'Argenteuil. Son génie inquiet et mordant le suivit dans sa

moins de Saint-Denis, sous l'abbé Adam, s'écartaient en plusieurs points de l'exactitude de la quoique beaucoup (9) moins pervers qu'Abailard ne les dépeint dans l'*Histoire de ses malheurs*. veau profès, sans titre et sans mission, voulut s'ériger en réformateur. Son indiscretion lui attira tifications qu'elle semblait mériter. Bientôt il se vit abandonné de tous ses confrères. Dans cette e extrême une députation de ses écoliers arriva fort à propos pour mettre fin à ses ennuis. Elle our objet de l'engager à reprendre ses leçons. A l'en croire, ce ne fut qu'avec peine qu'il se rente proposition. Il n'en fut pas de même de l'abbé et de sa communauté. Tous y donnerent volon- mains. On lui assigna pour son école un prieuré voisin des terres du comté de Champagne. Il aint-Denis, et on le vit partir sans regret.

t alors qu'il commença de se distinguer par la singularité de ses opinions. Depuis la fin du siècle nt les questions sur la Trinité faisaient la plus ordinaire des disputes parmi les théolo- bailard, qui se piquait de rendre raison de tout, entreprit d'expliquer ce mystère par les seules s de la philosophie. Non content d'exposer son système de vive voix, il le consigna dans un écrit eva les plus habiles docteurs contre lui. Roscelin se rendit le premier son dénonciateur auprès de e Paris. Mais l'opprobre dont il s'était couvert lui-même auparavant par ses erreurs, sauva pour s son adversaire. On imputa sa dénonciation, peut-être trop légèrement, à l'ignorance ou à la e volonté. Abailard toutefois n'eut pas quitte pour cet assaut. Albéric et Lotulfe, ses deux an- eux, alors professeurs à Reims, revinrent à la charge, et prirent le parti de le déferer au com- blé l'an 1121 à Soissons par Conon, légat du pape. L'accusé comparut sur la citation qui lui on sans avoir couru risque, dit-il, d'être lapidé comme hérétique en entrant dans la ville. Il contre ses adversaires (10), il prêcha, il expliqua sa doctrine en public et en particulier pendant du concile, enfin il n'oublia rien pour sa défense ; mais tout cela fut en pure perte. A la dernière les Pères, l'ayant mandé, firent apporter un brasier, et lui ordonnèrent d'y jeter son livre ; cela l'obligea de reciter à haute voix le Symbole dit de saint Athanase, en forme de profession de foi, sentence qu'il n'exécuta, de son aveu, qu'en versant bien des larmes, qui n'étaient rien moins que de son repentir. Ce ne fut pas encore tout. Pour comble d'ignominie, on le fit enfermer, à éducteur, dans le monastère de Saint-Médard de Soissons.

usement l'abbé et les moines de Saint-Médard étaient gens qui se piquaient d'humanité. Sensibles re de leur prisonnier, ils n'omirent aucun soin pour adoucir sa captivité. Elle ne fut pas de lon- e. Le légat, en partant de France, lui accorda son élargissement, avec ordre toutefois de re-

nment a-t-on pu nier qu'Abailard ait été chanoine, tandis qu'Héloïse, voulant le détourner du lui parle ainsi : *Si autem sic (calides) laici gentilesque vixerent, quid te clericum atque canonicum ortet?*

vez l'Apologie de l'abbé Adam et de sa maison dans les notes de Duchesne sur la première lettre d, et dans les *Mémoires de Trévoux*, au 1738, p. 2248.

tre l'accusation d'hérésie, on lui reproche d'enseigner sans maître, *sine magistro*. Un savant l'après Duboulay (*Hist. de l'Univ. de Par.* t. I, p. 135-136), prétend que le vrai sens de cette ex- equivoque selon lui, se tire de l'usage des siècles postérieurs, où il ne suffisait pas d'avoir pris d'un maître pendant un certain temps, pour avoir la permission ou licence d'enseigner, mais il plus faire un ou plusieurs cours de leçons publiques sous la direction d'un docteur. Abailard, on, n'avait point satisfait à cette règle établie de son temps, quant à l'essence de la chose ; et il n de lui reprocher qu'il enseignait sans maître, pendant qu'il en aurait dû avoir un au-dessus de nseigner qu'en second. Mais, en parlant de la sorte, on n'a pas fait attention qu'Abailard avait ocupé la principale chaire de Paris, celle de l'école épiscopale, et, à proprement parler, la théo- ec l'approbation de tous les ordres. Comment prétendre après cela qu'enseignant depuis dans une il avait besoin d'être présidé par un maître ? Il paraît donc plus simple et plus vrai de dire, vet (*Hist. litt.*, t. IX, p. 82), que le sens du reproche qu'on lui faisait d'enseigner sans maître, onner des leçons de théologie sans avoir obtenu la permission requise dès lors pour enseigner écoles particulières, permission qu'accordaient les chanceliers ou scolastiques des églises épi-

tourner à Saint-Denis. Le souvenir des impressions fâcheuses qu'il y avait laissées contre lui, la flétrissure qu'il venait de recevoir, tout l'avertissait de prendre des sentiments, un ton et des manières capables de ramener les esprits en sa faveur. Mais une dérangeaison insurmontable de parler et de contredire lui suscita bientôt de nouvelles affaires. En lisant Bède, il y trouva que saint Denis l'Aréopagite avait été évêque de Corinthe, et non d'Athènes; d'où il s'ensuivit qu'il n'était pas le même, comme on le croyait alors, que l'apôtre des Gaules. Ce texte lui parut ouvrir un trop beau champ à la dispute pour le négliger. Il osa donc s'élever contre l'opinion reçue, opinion dont on faisait dépendre, en quelque sorte, le salut du royaume et la gloire de l'Église gallicane. Ses confrères, scandalisés, en portèrent leurs plaintes à l'abbé, qui traita la chose suivant les préjugés du temps. Abailard, mandé en chapitre, y fut tancé rudement sur sa témérité. On alla même jusqu'à le menacer de le dénoncer au roi comme coupable de crime d'Etat. La menace étant sérieuse, ou lui paraissant telle, il ne crut pas devoir en attendre l'effet. Une nuit donc il s'échappa du cloître et se réfugia sur les terres du comte de Champagne. Ce prince, dont il était connu, le plaça dans le monastère de Saint-Ayoul de Provins. Malgré cette puissante protection, Adam ne laissa pas de le poursuivre dans son asile. Il se plaignit aux religieux de Saint-Ayoul de la retraite qu'ils lui donnaient, et le fit sommer lui-même de revenir à terme préfix sous peine d'excommunication. La mort ne donna pas le loisir au rigide supérieur de pousser son ressentiment plus loin. Suger, qui lui succéda, voulut d'abord suivre ses derniers errements envers le fugitif; mais, vaincu par les sollicitations, il lui permit à la fin d'aller où il voudrait, pourvu qu'il ne promît la stabilité dans aucun monastère.

Maître du choix de sa demeure, Abailard alla s'établir sur les bords de la rivière d'Ardusson, dans un lieu désert, voisin de la ville de Nogent-sur-Seine. Ses disciples ne tardèrent pas à l'y venir trouver. Ni l'horreur du séjour, ni la difficulté de s'y procurer les choses nécessaires à la vie, ne rebutèrent cette multitude de jeunes gens, la plupart délicatement élevés. La compagnie de leur maître, avides qu'ils étaient de ses leçons, leur tenait lieu de tout. Pour ne lui laisser aucun sujet de distraction, ils se chargèrent de pourvoir à son entretien. La manière dont ils s'acquittèrent de ce soin fait l'éloge de leur générosité.

Contents d'habiter eux-mêmes dans des cabanes de roseaux, ils lui bâtirent un logement de pierre, et convertirent le petit oratoire qu'il avait construit de ses mains en une église spacieuse et bien ornée. Cet édifice fut dédié au Paraclét, titre dont certaines gens murmurèrent comme d'une nouveauté. Jamais, disaient-ils, on n'a vu d'église consacrée à une seule des personnes divines. On blâma de même, et peut-être avec plus de fondement, une statue qu'il avait imaginée pour représenter le mystère de la Trinité. C'était un groupe de pierre composé de trois figures adossées avec des visages parfaitement semblables. Ces plaintes lui furent d'autant plus sensibles, qu'elles avaient pour auteurs (11), à ce qu'on lui rapportait, saint Bernard et saint Norbert, deux personnages des plus accrédités de leur temps. La peur le saisit au point qu'il se croyait tous les jours à la veille d'être traduit devant un nouveau concile pour y être condamné de nouveau. Comme il était dans ces perplexités, deux députés du monastère de Saint-Gildas de Ruis en basse Bretagne vinrent lui annoncer que leur chapitre l'avait élu pour abbé. Ils étaient porteurs du décret d'élection et avaient eu la précaution de prendre le consentement de l'abbé de Saint-Denis. Jamais rencontre ne lui parut plus heureuse. Il partit joyeusement (vers l'an 1126) pour son abbaye, persuadé que ses ennemis le perdraient de vue dans un pays si reculé. Mais sa fâcheuse destinée ne lui faisait éviter un malheur que pour le précipiter dans un autre. Les moines de Saint-Gildas vivaient dans le désordre, et le seigneur de Ruis en prenait occasion d'envahir les biens du monastère. Le nouvel abbé voulut réformer les moines et réprimer les usurpations du tyran. Son zèle échoua des deux côtés, et ne servit qu'à lui faire des ennemis au dedans et au dehors. Au milieu de ces contradictions, il apprit que les religieux d'Argenteuil, dont Héloïse était alors prieure, venaient d'être chassées (l'an 1127) pour faire place aux religieux de Saint-Denis. Cette nouvelle fit revivre la tendresse conjugale dans son cœur. Il part incontinent, va prendre son ancienne épouse, et la conduit avec celles de ses sœurs qui voulurent la suivre au désert du Paraclét. Ce lieu, par les libéralités des seigneurs voisins, et avec la permission de l'ordinaire (le vénérable Aton, évêque de Troyes), fut érigé en abbaye, dont Héloïse eut le gouvernement. Abailard, qui regardait cet établissement comme son ouvrage, donnait tous ses soins pour le perfectionner. Cependant on parla dans le monde de ses fréquents voyages au Paraclét, et les motifs en furent interprétés malignement. Pour faire cesser ces mauvais bruits, il prit le parti de s'éloigner de ce séjour, cheri, avec la résolution de ne plus y revenir.

De retour en son abbaye, il n'y trouva, comme il s'y était attendu, que des chagrins et des persécutions. Les choses passèrent même ce qu'il avait prévu, s'il est vrai que ses moines, ainsi qu'il le raconte, furent assez pervers pour attenter à ses jours. Quoi qu'il en soit, il est certain que les dégoûts qu'il essayait de déterminer enfin à se démettre de sa dignité, ce qui arriva au plus tard l'an 1136. On le voit effectivement cette année (12) donnant des leçons de nouveau sur le mont de Sainte-Geneviève à Paris, et effaçant tous ses collègues par le brillant de son esprit et l'affluence de ceux qui venaient l'entendre. Mais il abandonna sa chaire (ou ne sait pourquoi) l'année suivante; et nul monument ne nous fait

(11) Il paraît qu'Abailard était mal informé, surtout par rapport à saint Bernard, car celui-ci déclare nettement (ep. 377) qu'il n'avait aucune connaissance de la doctrine d'Abailard avant la dénonciation qui lui en fut faite par Guillaume de Saint-Thierry: ce qui n'arriva, comme on le dira ci-après, qu'en 1159.

(12) Voici le passage de Jean de Sarisbéri (*Metal.* l. II, c. 10) qui nous apprend ce fait et le suivant: *Cum primum, dit-il, adolescens admodum studiorum causa migrassem in Gallias anno altero postquam illustris rex Henricus, Leo Justitiæ, rebus excessit humanis, contuli me ad Peripateticum qui tunc in monte S. Genoveſæ clarus doctor et admirabilis omnibus præsidebat... Deinde post discessum ejus qui mihi præproperus visus est, adhæsi magistro Alberico.* D. Rivet (*Hist. lit. t. IX, p. 66*), supposant avec tous les critiques que Jean de Sarisbéri naquit l'an 1110, trouve de la contradiction dans la première partie de ce texte. En effet, suivant cette hypothèse, Jean de Sarisbéri, un an après la mort de Henri I^{er}, roi d'Angleterre (car c'est incontestablement de ce prince qu'il s'agit ici) devait avoir 26 ans, Henri étant mort en 1135. Comment donc a-t-il pu dire qu'il n'était alors que dans les premières années de l'adolescence, *adolescens admodum*? Mais la contradiction s'évanouit dès qu'on révoque en doute l'époque qui lui sert de base, savoir, l'année 1110 donnée pour celle de la naissance de Jean de Sarisbéri, époque qui n'a effectivement, comme nous le ferons voir sur cet auteur, aucun fondement certain.

tre le lieu où il se retira (13). Quelque part que ce fût, Abailard n'y demeura pas oisif. Il employa de sa retraite à revoir les ouvrages qu'il avait composés jusqu'alors et à les mettre en état de paraître au grand jour. Dès qu'ils furent entre les mains du public, ils firent un grand bruit, et donnèrent lieu à des jugemens divers. La nouvelle méthode de l'auteur, qui était de procéder, en théologie comme en philosophie, par voie de démonstration, éblouit le plus grand nombre. On admirait la force de ce génie, qui avait fait une route pour atteindre à des mystères qu'on avait cru jusqu'alors inaccessibles à l'homme. D'autres, au contraire, n'aperçurent dans ce dessein que présomption, que témérité, qu'illusion. Notre ceux-ci fut Guillaume (14), qui, d'abbé bénédictin de Saint-Thierry, dont il conserva le surnom, fit moine de Cléveaux dans l'abbaye de Signy. Il tira des deux principaux livres d'Abailard les propositions qui lui parurent les plus choquantes, et les réfuta dans un écrit qu'il fit tenir à Geoffroy, évêque de Meaux, et à saint Bernard (15). L'envoi fut accompagné de deux lettres, où il priait ces graves personnes de lui marquer ce qu'ils pensaient et des extraits et de la réfutation. Nous n'avons point la réponse de l'évêque de Chartres. Celle de l'abbé de Clairvaux est marquée au coin de la plus exacte circonspection (16). Il loue Guillaume sur son zèle contre les nouveautés, approuve son ouvrage en général ; mais il ajoute-t-il, étant de la dernière importance, il est nécessaire, avant que je puisse me décider, qu'on en confère quelque part ensemble : ce qui ne peut se faire qu'après Pâques, attendu la circonstance (on était alors dans le carême) qui ne nous permet pas de violer la retraite, ni de vaquer à nos soins qu'à la prière. La prudence du saint abbé ne se borna pas à cette précaution. Il trouva en personne l'accusé (17), lui remontra le scandale que ses livres excitaient, et sut habilement cet esprit vif et altier, qu'il en obtint plus qu'il n'avait espéré : car Abailard poussa jusqu'à le choisir lui-même pour juge de sa doctrine, avec promesse d'en passer partout où il irait (17). Si ces dispositions de notre théologien furent sincères, elles n'eurent pas le mérite de la franchise. De perfides amis lui en firent un crime comme d'une lâcheté et vinrent à bout de les lui faire avouer. Le plus animé de tous était le fameux Arnaud de Bresee, autrefois son disciple, qui, d'Italie pour ses déclamations séditieuses contre le pape et le clergé, s'était venu réfugier en France. Cet homme dangereux lui peignit les intentions de l'abbé de Clairvaux à son égard sous des couleurs si odieuses, qu'il l'engagea d'en venir à une guerre ouverte avec lui. Pour cet effet, Abailard alla à Sens (18), Henri Sanglier, et le pria d'indiquer une assemblée où il pût entrer en conférence avec cet abbé sur les articles sur lesquels il trouvait à redire dans sa doctrine. Le prélat, qui consentit, écrivit à saint Bernard de se trouver au concile qu'il devait tenir à Sens dans l'octave de l'Ascension de l'an 1140. Nullement aguerris aux combats de l'école, le saint homme refusa d'abord de se présenter, disant-il, de se mesurer avec un homme tout bérissé des pointes de la dialectique (19). Mais, il lui semblait dangereux (ce sont encore ses termes) de commettre des vérités toutes divines à l'occasion d'une dispute toute humaine. Il répondit en conséquence à l'archevêque qu'il n'irait point à Sens, attendu que l'affaire pour laquelle il y était cité n'était point sa cause particulière, mais celle de toute l'Eglise. Telles furent les premières pensées de l'abbé de Clairvaux. Mieux conseillé depuis, il se présenta au combat (20). L'assemblée de Sens fut des plus nombreuses. Le roi Louis le Jeune y fut présent. Les comtes de Champagne et de Nevers. Tous les évêques de la province, à l'exception de Samson archevêque de Reims avec trois de ses suffragants, formaient le tribunal qui devait juger. Outre ces prélats, une multitude de savants y étaient venus, attirés par le mérite de la cause et par la réputation des contendants. Les partisans d'Abailard ne doutaient pas qu'il ne remportât aisément la victoire sur un adversaire déjà demi-vaincu, disaient-ils, par la peur. Des deux côtés on s'attendait à lui voir employer toutes les ressources de son art pour mettre en défaut son adversaire et embarrasser ses juges. Mais, dès le premier pas, il évanouit ces belles espérances. Saint Bernard (21), après avoir proposé des propositions extraites de ses livres, le somma, sans autre préambule, de déclarer si elles étaient vraies ou non, et, dans le premier cas, de les défendre ou de les rétracter. Abailard fut troublé et ne sut que répondre. Au lieu de répondre catégoriquement, il dit qu'il en appelle au pape, et sort aussitôt de l'assemblée dans le plus grand étonnement. Le concile était sans doute en droit de mépriser une telle fin de non recevoir. Cependant la crainte de se compromettre avec le saint-siège fit imaginer un tempérament. On convint de séparer les dogmes de la personne de l'auteur, et de réserver ce dernier point pour l'autre, après avoir conféré les extraits dénoncés avec les autorités alléguées par saint Bernard. Les Pères se réunirent pour la censure. On se contenta de les flétrir en gros, et le jugement fut prononcé dans la dernière séance. Restait à rendre compte de ces opérations au saint-siège. L'abbé de Clairvaux, chargé de cette commission, s'en acquitta par deux lettres écrites l'une au nom de la province de Sens et l'autre de la part de l'archevêque de Reims et des trois suffragants qui l'avaient accompagné. Dans la première et dans l'autre, après avoir rapporté ce qui s'était passé de la naissance de l'affaire entre Abailard et l'abbé de Clairvaux, on prie le pape de vouloir bien examiner les articles qu'on lui envoie, et de maturité la sentence qui les condamne, et lui imprimer le sceau de son autorité. Outre ces lettres, saint Bernard en écrivit plusieurs en son propre nom, tant au pape qu'aux cardinaux, et à ceux qui, ayant été disciples d'Abailard, étaient censés devoir prendre un intérêt plus particulier à son sort. Voici comme il le représentait au pape ; les autres lettres sont à peu près du même genre. Abailard est un dragon qui dresse des embûches en secret. Que dis-je ? Il ne craint plus au lieu de se montrer. Et plutôt à Dieu que ses écrits fussent renfermés dans des coffres, au lieu d'être exposés dans les places publiques ! Ils volent malheureusement par le monde, ces fruits empestés

Joli (*Rem. sur Bayle*, p. 15) dit qu'il retourna au Paraclet ; mais où en est la preuve ?

r. Clun. l. iv, ep. 4. Otto Fris. *De gest. Frider.*, l. 1, n. 48.

m. ep. 326.

m. ep. 325.

m. ep. 189.

rn., ep. 357.

m. ep. 189 et 190.

ep. 96.

ep. 189.

fr. in *Vita S. Bern.*, l. iii, c. 5.

182

de l'erreur, prenant pour ténèbres la lumière qu'ils haïssent. Leur poison funeste a pénétré dans les châteaux et dans les villes. Ils ont passé de nation en nation, d'un royaume à un autre. A quels temps sommes-nous arrivés ! On fabrique un autre Evangile ; on propose une foi nouvelle aux peuples ; on bâtit sur un autre fondement que celui qui a été posé. On traite des vertus et des vices contre les règles de la saine morale ; des sacrements d'une manière qui n'est rien moins que sûre ; du mystère d'un Dieu en trois personnes avec une téméraire curiosité. Abailard, nouveau Goliath, s'avance avec tout son appareil de guerre, précédé de son écuyer, Arnaud de Bresse. L'union de ces deux hommes ne saurait être plus étroite, semblable à celle des deux écailles d'une hultre, qui ne laisse aucune entrée à l'air pour les séparer. Imitateurs de celui qui se transforme en ange de lumière, ils présentent les apparences de la piété dans leur extérieur, sans en avoir ni l'esprit ni la réalité. C'est à la faveur de ces dehors imposants qu'ils surprennent la religion de ceux qui prêtent avec sécurité l'oreille à leurs discours... Jugez maintenant, o successeur de Pierre, si celui qui attaque la foi de ce prince des apôtres doit trouver un asile auprès de son siège. »

Tandis que l'abbé de Clairvaux préparait avec tant de soin et d'activité la ruine de son adversaire, celui-ci, plein d'une confiance aveugle, s'acheminait à pas lents vers le tribunal qu'il avait réclamé (23). Mais à peine était-il aux portes de Lyon, qu'une fatale nouvelle vint le désabuser. Ce fut là qu'il apprit l'accueil que Rome avait fait à son appel (24), accueil si peu favorable, que, sans attendre son arrivée, le pape avait confirmé la sentence de Sens, fait brûler les livres, et mandé en France de l'arrêter avec Arnaud de Bresse pour être enfermés chacun séparément dans un monastère. Alors, frappé comme d'un coup de foudre, il ne sait que devenir. La crainte et la honte le tiennent en suspens, et ne lui permettent ni d'avancer ni de reculer. Dans cette détresse, il se détermine à rabattre sur Cluni, pour consulter l'abbé Pierre le Vénérable dont il était connu. Pierre, après avoir essuyé ses larmes, lui donna un fort bon conseil qu'il suivit (25) : ce fut de rester à Cluni, au lieu d'aller poursuivre son affaire à Rome, où il n'y avait plus rien à espérer. Le charitable abbé se chargea lui-même d'obtenir son absolution du pape. Mais comme sa paix avec saint Bernard était un préalable nécessaire, Pierre et Rainald, abbé de Cîteaux, qui se rencontraient pour lors à Cluni, l'engagèrent d'aller trouver le saint à Clairvaux. Jamais réconciliation entre théologiens, après une guerre des plus vives, ne souffrit moins de difficulté. L'abbé de Clairvaux, qui n'avait, comme l'abeille, qu'un aiguillon sans fiel, déposa toute animosité, dès qu'Abailard l'eut assuré de l'orthodoxie de ses sentiments. A son retour, l'abbé de Cluni se hâta de mander cette nouvelle au saint-père, le priant en même temps de rétablir dans la communion de l'Eglise. Quoique la réponse du pape ne soit pas venue jusqu'à nous, il n'est pas douteux qu'il se prêta de bonne grâce à une demande aussi juste. Délivré de toute inquiétude, Abailard passa le reste de ses jours dans un calme égal aux troubles dont ils avaient été jusqu'alors agités. Tous ses moments libres furent partagés entre la prière, l'étude et des conférences que l'abbé le chargeait de faire de temps en temps à la communauté. Dans le cours de ces exercices, une infirmité qui lui survint obligea de l'envoyer, pour changer d'air, au prieuré de Saint-Marcel de Chalons-sur-Saône. Il parut d'abord s'y mieux porter ; mais le mal, s'étant renouvelé, l'emporta le 21 avril de l'an 1142, dans la soixante-troisième année de son âge. Les religieux l'inhumèrent dans l'église, sous (26) une tombe où ils firent graver les deux vers suivants :

*Est satis in tumulo, Petrus hic jacet Abælardus,
Cui soli patuit scibile quidquid erat.*

Pierre le Vénérable, mandant sa mort à Héloïse, ne craint pas de le comparer à saint Martin et à saint Germain, deux modèles, dit-il, qu'il égala, l'un par son humilité profonde, l'autre par son extrême pauvreté : *In tantum ut nec Germanus abjectior, nec ipse Martinus bene discernenti pauperior appareret.* Son âme, ajoute-t-il, ne méditait, sa bouche ne proférait, sa conduite n'annonçait que des choses divines, savantes et vraiment philosophiques : *Mens ejus, lingua ejus, opus ejus semper divina, semper philosophica, semper eruditiora meditabatur, doceret, fatebatur.*

Héloïse, sensible, comme il est aisé de se l'imaginer, à la perte qu'on lui apprenait, ne négligea rien pour s'acquitter de ce qu'elle devait à la mémoire de son époux. Elle demanda que son corps fût transporté au Paraclet, comme il l'avait désiré. Ce point lui fut accordé, malgré les oppositions des religieux de Saint-Marcel. Elle demanda de plus l'absolution du défunt, formalité qu'on croyait importante alors et pour ce monde-ci et pour l'autre. L'abbé de Cluni la lui fit expédier en ces termes (27) : *Ego Petrus Cluniacensis abbas, qui Petrum Abælardum in monachum recepi, et corpus ejus furtim delatum Heloisæ abbatissæ et monialibus Paracleti concessi, auctoritate omnipotentis Dei et omnium sanctorum absolvo eum pro officio ab omnibus peccatis.* Cette formule, suivant l'usage du temps, fut attachée au tombeau d'Abailard.

Les gens de lettres partagèrent les regrets d'Héloïse. Nous avons cinq épitaphes (28) qu'ils composèrent en l'honneur d'Abailard (29).

§ II. — Ses ouvrages imprimés.

Toute la vie d'Abailard ne fut que celle d'un savant occupé continuellement à disputer, enseigner ou

(23) Otto Fris. *De gest. Frid.*, l. 1, c. 48.

(24) *Vie d'Abail.*, t. II, p. 141.

(25) Petr. Clun., l. iv, ép. 4.

(26) Elle a disparu depuis un siècle.

(27) L. iv, ép. 345.

(28) La première est de Pierre le Vénérable. La seconde, qu'on croit être du même auteur, se trouve à la suite de la première dans l'Apologie d'Abailard, par Damboise, vers la fin. La troisième, qui est d'un auteur inconnu, a été publiée par D. Bernard Pez, p. 22 de la préface du troisième tome de ses *Anecdotes*. La quatrième, composée par Philippe Harveng, est à la p. 801 de ses œuvres ; elle a pour titre : *Epitaphium Magistri Petri*, et commence par ce vers : *Lucifer occubuit, stellæ radiatæ minores*. On ne peut douter qu'elle ne concerne Abailard par toutes les grandes qualités qu'elle prête à son héros. La cinquième, sans nom d'auteur, est rapportée par Raminson au commencement de son édition des lettres d'Abailard.

(29) Nicer. t. IV, p. 19.

2. Comme il se piquait d'un savoir universel, il n'y eut aucun genre de littérature en honneur de temps où il ne cherchât à se distinguer. La diversité des ouvrages que cette espèce de polymathie a faits, fournirait, si tous étaient venus jusqu'à nous, sept ou huit classes. Nous en ferons cinq de ceux le public est en possession.

La première comprendra ses lettres à Héloïse et aux religieuses du Paraclet, avec celle qui donna lieu à ce commerce. La seconde, ses autres lettres à différentes personnes; la troisième, ses sermons; la quatrième, ses commentaires sur l'Écriture; la cinquième, ses œuvres théologiques.

Abailard étant de retour à Saint-Gildas, après avoir cimenté l'établissement de la communauté du Paraclet, s'avisa d'écrire, en forme de lettre à un ami l'histoire de ses malheurs. Là il reprend les principaux événements de sa vie depuis sa naissance jusqu'aux persécutions réelles ou supposées qu'il éprouva de la part de ses moines. C'est une espèce d'apologie où les louanges de l'auteur, les injures et omnies contre ses adversaires, sont répandues avec une égale profusion. Si nous avons puisé dans cette source, faite d'une meilleure, les principaux faits qui le concernent, nous nous sommes bien gardés d'être la plupart des circonstances dont il les accompagne, à moins qu'elles ne soient appuyées sur des monuments plus certains.

Héloïse était trop prévenue en faveur d'Abailard pour se garantir des impressions d'un pareil écrit. Abailard l'ayant fait tomber entre ses mains, elle le lut avec l'attendrissement et la crédulité qu'un écrivain dévoué peut inspirer. Jusqu'alors n'ayant point encore reçu de lettre d'Abailard, elle n'avait pu prévoir. Mais dès qu'elle apprit que sa vie était en péril, elle se hâta de rompre le silence pour soigner le vif intérêt qu'elle prenait à son état. Sa lettre commençait par des plaintes sur ce que, sans l'étendue de son attachement, il avait négligé, depuis leur première séparation, d'user envers le seul moyen qui représente les amis absents. La suite était un épanchement de cœur sur les malheurs présents et passés de son époux.

Abailard, dans sa réponse, l'assure que son silence n'est point l'effet de la négligence, encore moins d'indifférence, mais plutôt de la ferme persuasion où il était qu'elle pouvait aisément se passer de ses conseils. Elle lui rend le mérite du nouveau gage d'amitié qu'elle lui donne en s'associant par les sentiments du cœur à ses actions. Mais il la prie de ne pas borner sa compassion à de stériles gémissants. C'est à implorer la assistance divine qu'il l'exhorte; et à ce sujet, il lui fait un assez bel éloge de la prière. Il prouve l'efficacité, par des exemples tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament, l'efficacité de celle des femmes sur les personnes qui leur sont chères, des épouses pour leurs maris. Enfin il conjure Héloïse de se faire un devoir d'avoir soin, lorsqu'elles apprendront sa mort, qu'il laisse entrevoir comme prochaine, de faire passer son corps au Paraclet; « afin, dit-il, qu'ayant mon tombeau sous les yeux, ce spectacle les rende plus prières avec plus de ferveur pour le repos de mon âme. *Ut filia nostræ, imo in Christo soror, in nostrum sæpius videntes, ad preces pro me Domino fundendas amplius irriterent.* »

Cette lettre avait pour but de consoler Héloïse; les paroles qui la terminent ne firent qu'envenimer son cœur. Croyant toucher au moment de son veuvage, cette épouse désolée adressa de nouvelles plaintes plus vives et plus touchantes que les premières à l'objet de sa tendresse. C'est là qu'elle nous expose l'état de son âme à découvert. Mais, pour ne toucher ici que ce qui peut servir à faire entendre l'esprit de notre auteur, nous nous contenterons d'indiquer les quatre chefs sur lesquels roule ce la-lettre. D'abord elle se plaint d'avoir été nommée la première par son supérieur et son maître dans la suscription de sa réponse. C'était en effet l'usage alors de mettre le nom de la personne la plus estimée le premier dans ces sortes de formules. Celle dont Héloïse se plaint, était conçue en ces termes : *et dilectissimæ sorori suæ in Christo P. Abailardus frater ejus in Christo.* Elle lui reproche en second lieu de se plaindre à l'accabler non-seulement par le récit des maux qu'il endure actuellement, mais par l'annonce d'un malheur à venir, dont l'idée seule est insoutenable pour elle. Troisièmement, elle se plaint de ne pas être louée, comme en étant indigne, avouant que toute sa conduite n'est que l'oubli de la loi, et couvre un cœur déréglé sous les apparences de la vertu. Enfin, rappelant dans le quatrième chef, la catastrophe qui termina leurs amours, elle ose accuser le ciel à cet égard d'une double injustice : 1^o pour avoir vengé le crime de deux coupables sur un seul; 2^o pour avoir exercé cette vengeance dans le temps que ce crime était réparé par la satisfaction la plus complète.

Abailard tâche d'apporter dans sa seconde lettre le remède à ces quatre plaintes du cœur d'Héloïse. Elle se plaint de sa condition, de son rang, de son état, de son rang sublime où elle est parvenue en passant de son état de misérable mortel au lit nuptial du Monarque des cieux. Il l'avertit que l'habillement noir dont elle se revêt, loin de la déparer aux yeux de cet époux, la rend semblable à l'Éthiopienne du Cantique, dont le couleur basanée avait attiré les regards et fixé les inclinations du roi. Il entasse des raisons morales et même physiques pour éclaircir cette comparaison. Mais parmi les dernières, il en est quelques-unes où ce zèle directeur laisse apercevoir les traces de ses anciennes idées mondaines. Il satisfait d'abord Héloïse en faisant ressouvenir Héloïse qu'elle lui avait elle-même demandé en grâce de ne pas lui cacher de sa situation présente. « Pourquoi donc, dit-il, me faire un crime de vous avoir des peines, après les instantes prières que vous m'avez faites de ne point vous les celer? Vous m'avez dit, au reste, de passer vos jours dans la joie, tandis que les miens sont exposés aux plus cruels périls? Voulez-vous n'être avec moi de moitié que pour le plaisir, et me laisser la tristesse tout entière? Non, rien ne distingue mieux les vrais amis des faux, que l'empressement des premiers à partager les infortunes, tandis que les autres ne veulent partager que nos prospérités. Supprimez donc ces frivolités, et mettez fin à des reproches qui ne partent pas des entrailles de la charité. » Sur le quatrième chef, Abailard félicite Héloïse de s'estimer indigne de louanges, pourvu qu'elle parle avec franchise et ne cherche pas réellement des contradicteurs. Il fait voir, en répondant au quatrième, que la son incontinence était juste comme proportionnée au crime, et salutaire par les avantages qui résultent. Il reconnaît qu'étant le plus coupable des deux, il a mérité que la vengeance tombât sur lui. Il conjure Héloïse de ne pas méconnaître la grâce que Dieu lui avait faite à elle-même en la lui laissant, et de ne pas se plaindre de sa justice pour ne lui faire sentir que ceux de sa clémence. « Rappelez-vous, lui dit-il, très-chère sœur, de quels filets la bonté divine s'est servie pour nous pêcher dans la mer orageuse où nous étions plongés; quelle sainte violence elle nous a faite pour nous retirer du fond de l'océan qui nous avait engloutis. Alors vous verrez que, bien loin de nous plaindre, nous devons nous louer spécialement l'un et l'autre cette parole du Prophète : *Le Seigneur prend soin de moi; le salut de mon âme est cher.* Pouvez-vous en effet penser au péril dont nous avons été délivrés (et vous devez

y penser continuellement), sans être pénétrée de la plus vive reconnaissance? Ah! n'oubliez jamais et ne cessez même de publier, avec les actions de grâces les plus éclatantes, les merveilles que Dieu a faites en notre faveur. Consolez ainsi par notre exemple les coupables qui désespèrent du pardon, et apprenez à tous ce qu'ils doivent se promettre d'une humble et fervente prière, en voyant deux pécheurs endurcis qui ont été comme forcés à recevoir de si grands bienfaits. Entrez encore plus avant dans la profondeur des desseins adorables de Dieu sur nous. Considérez avec quelle charité paternelle il a fait servir ses châtimens à notre correction, avec quelle sagesse il a employé les mains des méchants mêmes pour nous faire quitter l'impiété, avec quelle industrie merveilleuse il a opéré par la plaie d'une seule partie de mon corps la guérison de nos deux âmes. Comparez l'état déplorable où nous étions avec la manière dont nous en sommes sortis, la maladie avec le remède. Voyez ce que nous méritions, et admirez dans le pardon que nous avons reçu l'ineffable bonté dont il est émané. » Il finit par la conjurer de ne plus l'importuner par de semblables plaintes, à moins qu'elle ne veuille renoncer à son amitié.

Héloïse, arrêtée plutôt que convaincue par ces remontrances, n'osa répliquer. Pouvant encore moins se taire, elle choisit des sujets plus assortis au goût d'Abailard, et en même temps plus utiles et plus édifiants, pour lui écrire. Dans la lettre qui suivit immédiatement celle-ci, elle lui demandait, au nom de sa communauté, deux choses. La première de les instruire de l'origine des religieuses et de l'autorité de leur profession; la seconde de leur composer une règle propre et particulière à leur sexe, celle de saint Benoît n'ayant point été faite, dit-elle, pour des filles, et renfermant plusieurs choses qui ne peuvent convenir qu'à des hommes. Abailard fut extrêmement flatté de ces demandes qui lui donnaient occasion, l'une d'étaler son érudition, l'autre de faire preuve de sa sagesse et de son expérience dans la conduite des âmes. Il fit deux réponses successives à Héloïse pour satisfaire séparément aux deux objets de sa lettre.

VI° La première est une espèce de dissertation dans laquelle il fait remonter l'origine de l'état monastique à la naissance du christianisme, et lui donne Jésus-Christ même pour fondateur. Il dit d'abord que l'on en trouve une ébauche dans la vie des prophètes, dans celle des réchabites, dans ce grand nombre de veuves qui vivaient dans le temple entièrement séparées du monde, consacrées au Seigneur, occupées jour et nuit de son culte, appliquées au jeûne, à la prière et à tous les exercices qui forment une vie sainte. Mais, laissant l'âge de la loi qui ne produit rien de parfait, il s'arrête à celui de la grâce pour y montrer, aussitôt qu'il commença, l'établissement de la vie religieuse dans sa dernière perfection. « C'est alors, dit-il, que nous voyons Jésus-Christ rassembler autour de lui des personnes de l'un et de l'autre sexe, pour leur faire observer sous sa conduite les pratiques essentielles de la vie monastique. Ce divin maître voulut tracer lui-même le plan d'un genre de vie si saint, afin que les hommes et les femmes qui voudraient s'y consacrer dans la suite, trouvassent dans son institution et l'autorité suréminente et le modèle accompli de leur profession. Là, réunies avec la communauté des apôtres et des disciples, de saintes femmes ayant la mère du Seigneur à leur tête, après avoir renoncé à toute propriété pour ne posséder que Jésus-Christ, ont exactement rempli ce qu'il prescrit à tous ceux qui veulent entrer dans une société religieuse : *Si quelqu'un ne renonce pas à tout ce qu'il possède, il ne peut être mon disciple.* » Après la publication de l'Évangile, notre auteur voit l'institut monastique suivre les progrès de la religion chrétienne. L'Église de Jérusalem n'est selon lui qu'une grande société de moines de l'un et de l'autre sexe. Les thérapeutes de l'Égypte les représentent, dit-il, d'une manière encore plus sensible. De là il descend aux temps des premiers empereurs chrétiens, et montre sous leurs règnes de nombreuses colonies de religieuses établies jusque dans les plus affreux déserts. Dans tout le cours de cette lettre, qui est fort longue, Abailard sème avec profusion les louanges des femmes pieuses, et surtout des vierges dont il relève le mérite par les prérogatives qu'elles ont reçues de Jésus-Christ, par les éloges que les Pères leur ont donnés, et par un grand nombre de traits historiques recueillis des auteurs ecclésiastiques et même des écrivains profanes.

VII° Les religieuses du Paraclet lurent sans doute avec complaisance un écrit où l'on renchérisait sur tout ce qui s'était dit jusqu'alors de plus magnifique en l'honneur de leur sexe et de leur état. Abailard mit le comble à leur satisfaction en leur envoyant peu après la règle qu'elles lui avaient demandée. Celle de saint Benoît et les Constitutions de Fontevraud font la base de cet écrit où il y a quantité d'excellentes choses avec quelques singularités. L'auteur veut, sur le plan de Fontevraud, qu'il y ait un monastère d'hommes voisin de celui des filles, pour vaquer à leurs affaires extérieures, et leur administrer les secours spirituels. Il réduit le nombre des officières à sept, dont il marque les fonctions en détail. Parlant de la portière : Elle n'accordera pas, dit-il, aux hommes l'entrée du monastère sans la permission de l'abbesse. Pour les femmes, elle ne leur en fera aucune difficulté. L'abbesse ou quelque autre sœur de sa part laveront les pieds aux pauvres qui en auront besoin. Cette pratique était donc encore en usage au XII^e siècle.

Abailard défend de placer dans l'église aucune image en bosse ou relief. Il permet seulement de mettre sur l'autel une croix de bois ornée, si l'on veut, de la figure du Sauveur. Il prescrit aux sœurs trois communions par an, savoir : à Pâques, à la Pentecôte et à Noël. Pour remplir dignement, dit-il, cette importante obligation, elles s'y disposeront par trois jours de jeûne au pain et à l'eau ; dès le premier desquels elles auront soin de purifier leur conscience par une humble et exacte confession.

Touchant les aliments, il permet l'usage de la viande trois fois la semaine, et tâche de prouver que cette indulgence en faveur du sexe n'est point contraire aux anciennes règles. Depuis l'équinoxe d'automne jusqu'à Pâques les sœurs, attendu la brièveté des jours, ne feront qu'un seul repas ; mais elles ne changeront pas de nourriture, excepté les jours d'absence déterminés par l'Église.

Les vêtemens seront conformes à l'humilité de leur profession. Il y aura une distinction pour les vierges après qu'elles auront reçu la consécration de la main de l'évêque. Ce sera une croix qu'elles porteront brochée sur le voile au haut de la tête, afin qu'à la vue de cette marque respectable, les hommes soient détournés de jeter aucun regard trop libre sur elles.

Enfin, l'article par où finit cette règle a pour objet l'Écriture sainte dont on recommande la lecture, non une lecture rapide et superficielle, mais une étude sérieuse et approfondie.

VIII° Notre auteur avait tellement à cœur ce dernier point, qu'il en fit le sujet particulier d'une nouvelle lettre adressée aux religieuses du Paraclet. Il y trace, d'après saint Jérôme, la méthode qu'on doit suivre dans ce genre d'étude. Au latin il veut, ainsi que ce Père, qu'on joigne la connaissance du grec et de l'hébreu, pour entendre le texte sacré dans sa pureté originale. Il cite les exemples des Paule, des Eustochium, des Aselle et de tant d'autres dames romaines qui devinrent, en pratiquant ce qu'il propose, si

célebres par leur érudition. « Ce ne sont pas seulement, dit-il, des vierges chrétiennes et des veuves, mais des femmes même engagées dans les embarras du mariage que je vous offre pour modèles. Pourquoi donc ne pratiqueriez-vous pas dans le loisir et la tranquillité de votre solitude ce que d'autres ont su allier avec le commerce et les occupations tumultueuses du siècle? Vous êtes d'autant moins fondées à vous en dispenser, qu'il ne vous manque aucune des facilités nécessaires pour réussir. Car, outre le secours des livres, vous avez dans votre supérieure une maîtresse capable de vous instruire et de vous servir de guide par la connaissance qu'elle a des trois langues. Profitez, je vous y invite, du trésor qui est entre vos mains. Hâtez-vous d'y puiser des richesses que les hommes ont laissé perdre, et faites en sorte que par vos soins on voie revivre, à la gloire de votre sexe, la science si importante et aujourd'hui si négligée des saintes lettres. »

VIII° Quelque difficile que dût paraître à des filles ce qu'Abailard proposait, sa lettre ne souffrit aucune contradiction. Les religieuses du Paraclet s'appliquèrent avec un zèle merveilleux à faire usage de ses avis. Elles réussirent au delà de ses espérances. Dès l'année suivante elles lui attestèrent leurs progrès par un recueil des endroits les plus épineux des livres saints, qu'elles lui envoyèrent sous le titre de *Problèmes pour en avoir la solution*. Ces difficultés sont au nombre de quarante-deux. Abailard ne tarda pas d'y répondre. On peut juger du mérite de ses solutions par les deux exemples suivants :

Les religieuses demandaient comment on doit entendre ce que dit l'apôtre saint Jacques, que *quiconque viole la loi dans un point, est coupable de tous*. Abailard répond que ce qui constitue la loi, ce sont tous les commandements réunis ; qu'aussi celui qui aurait gardé toute la loi à la réserve d'un seul commandement, est coupable de n'avoir pas gardé tous les commandements, lesquels joints ensemble forment ce qu'on nomme la loi.

Pourquoi, demandaient-elles encore, le Sauveur, en instituant le sacrement de l'Eucharistie, n'a-t-il pas dit : *Ceci est mon corps*, le corps du Nouveau Testament, comme il a dit : *Ceci est mon sang*, le sang du Nouveau Testament ? Ne semble-t-il pas attribuer par là plus de mérite à son sang qu'à sa chair ? Le corps que nous recevons dans le sacrement, répond Abailard, est l'humanité que Jésus-Christ a prise dans le sein de la Vierge. Or, l'humanité par elle-même n'a point scellé le Nouveau Testament. Car le testament, comme le dit saint Paul, n'a lieu qu'après la mort, étant sans force tant que le testateur est vivant. C'est donc la passion de Jésus-Christ, c'est l'effusion de son sang par laquelle il a terminé sa vie mortelle, qui a imprimé le sceau irrévocable au testament qu'il a fait en notre faveur. Ainsi ce qu'il a dit de son sang, il n'a pas dû le dire de son corps, pour ne pas confondre le commencement et la consommation de notre salut.

IX° Enfin la dernière lettre d'Abailard à Héloïse renferme une profession de foi relative aux erreurs qu'on lui avait imputées au concile de Sens. Il adressa dans le même temps au public un autre écrit semblable, dont nous parlerons dans la suite.

X° Parmi ses autres lettres adressées à différentes personnes, la première, dans l'ordre chronologique, est celle qu'il écrivit à l'évêque de Paris pour faire face aux accusations du fameux Roscelin contre sa doctrine. Le nom de l'accusateur n'y est point exprimé ; mais il est facile de le reconnaître aux traits dont il le dépeint. Celui de l'auteur et celui de l'évêque ne sont désignés dans l'imprimé que par les lettres initiales P. et G. : sur quoi D. Rivet (*Hist. lit. t. VIII, p. 464*), d'après du Boulay, le P. Pagi, et D. Mabillon, prétend que la première ne doit point s'entendre de Pierre Abailard, et que la seconde ne marque ni Galon ni Girbert, qui tinrent successivement le siège de Paris depuis l'an 1104 jusqu'en 1124. Mais les raisons de ces critiques s'évanouissent à la vue du manuscrit du roi, coté 2923, où cette lettre porte en titre : *Patri Abailardi epistola*. Dès qu'on a le nom de l'auteur, celui de l'évêque à qui elle est adressée n'est plus une énigme. C'est visiblement Girbert qui siégeait effectivement lorsque le premier écrit d'Abailard sur la Trinité parut. Voici le précis en substance de cette lettre. J'apprends, dit Abailard, qu'un homme connu par ses erreurs sur la Trinité, dont il ne craint pas de faire trois dieux, et par la sédition qu'elles lui ont méritée, se dispose à vous dénoncer comme hérétique l'ouvrage que j'ai composé sur le même sujet dans la vue principalement de réfuter ses opinions. Si cela est, et qu'il en vienne à l'effet, je vous supplie de vouloir bien m'assigner un temps et un lieu convenables pour entrer en dispute réglée devant vous et en présence de personnes savantes avec mon dénonciateur. Il rappelle ensuite quelques aventures odieuses de celui-ci, comme d'avoir été chassé d'Angleterre pour des calomnies avancées contre saint Anselme ; de s'être attiré en France la haine des gens de bien par une lettre où il déchirait le bienheureux Robert d'Arbrisselle ; d'avoir reçu la discipline dans le chapitre de Saint-Martin de Tours pour quelques discours aussi peu mesurés. Il finit par dire qu'il n'est nullement surpris de voir sortir des erreurs de la bouche d'un homme qui a porté l'extravagance jusqu'à soutenir cette proposition, savoir, que lorsqu'il est dit que Jésus-Christ mangea une partie de poisson, cela doit s'entendre d'une partie non de la chose, mais du mot qui sert à l'exprimer.

XI° Abailard, après son évasion de Saint-Denis, écrivit de Provins à son abbé pour rétracter l'opinion qu'il avait hasardée touchant l'apôtre des Gaules. Dans cette lettre il s'applique à prouver que Bède, qui lui avait auparavant servi de guide, s'est mépris en confondant saint Denis l'Aréopagite avec saint Denis de Corinthe. Cela est manifeste, dit-il, puisque le dernier n'est mort que sous l'empire de Marc-Aurèle, c'est-à-dire vers le milieu du II^e siècle ; ce qu'il démontre par différentes autorités. Il prétend de plus, mais sans fondement, que Bède a depuis révoqué cette opinion dans son Commentaire sur les Actes des apôtres. C'est à quoi se réduit cette lettre dont le succès ne répondit pas aux espérances de l'auteur. L'abbé Adam n'en demeura pas moins irrité contre lui, ni moins ferme à exiger qu'il revint à Saint-Denis.

XII° Le zèle d'Abailard pour l'honneur de sa profession éclate dans une lettre écrite à un chanoine régulier qui voulait élever son ordre au-dessus de l'état monastique. Nous n'avons rien qui désigne la date précise de cet écrit, ni le nom de l'adversaire auquel il est adressé. Quelques-uns (50) pensent que c'est à saint Norbert que l'auteur en veut ; mais ils n'en donnent aucune preuve. Quoi qu'il en soit, Abailard avait déjà quelques années de profession, lorsqu'il repoussa les attaques du chanoine régulier. A l'égard des moyens qu'il emploie, comme le public ne s'intéresse que très-médiocrement à cette dispute, nous nous contenterons de renvoyer à l'ouvrage même ceux qui auront envie de les connaître. Observons seulement qu'il n'y aurait aucune vraisemblance à dire que les Bénédictins ont tiré de là, dans ces derniers

(50) Nicer. t. IV, p. 15.

temps, ce qu'ils ont avancé de plus fort dans leurs Mémoires contre les chanoines réguliers pour la présence aux Etats de Bourgogne. Un moderne (31), aux yeux de qui rien n'est médiocre dans les productions d'Abailard, a néanmoins osé l'assurer. Mais, à vue de pièces, il est aisé de se convaincre du contraire.

XIII^e Abailard ne prit pas avec moins de chaleur les intérêts de sa chère dialectique contre ceux qui décriaient cet art comme une source d'illusions. Sa quatrième lettre est destinée à réfuter un de ces censeurs. Il le compare au renard de la fable, qui, ne pouvant grimper sur un cerisier, témoignait du dégoût pour les cerises, et du mépris pour ceux qui en mangeaient. Prenant ensuite le ton sérieux, il s'étudie à faire sentir la différence de la vraie dialectique et de la fausse. Il relève la première autant qu'il dépense la seconde; mais il prétend qu'un bon théologien doit posséder l'une et l'autre, afin d'être en état, dit-il, de faire de bons raisonnements, et de résoudre les sophismes des ennemis de la vérité.

XIV^e Un sujet assez léger, et dont la médiocrité ne valait pas la peine de disputer, échauffa la bile d'Abailard contre l'abbé de Clairvaux, plusieurs années avant la grande querelle qui les divisa. Voici le fait. Saint Bernard, s'étant rencontré au Paraclet en l'absence d'Abailard, s'aperçut que l'abbesse changeait un mot dans l'Oraison Dominicale en la récitant à la fin des Vêpres, suivant la règle de saint Benoît. Car au lieu de dire, à la manière ordinaire, *panem nostrum quotidianum*, elle disait *panem nostrum supersubstantialem*. Le saint lui fit une petite réprimande sur cette singularité. Héloïse et ses religieuses ne manquèrent pas d'en informer le Père spirituel à son retour, Abailard écrivit aussitôt une lettre fort aigre à saint Bernard pour défendre ce changement qu'il avait lui-même suggéré. Sa défense consiste à prétendre que le terme *supersubstantialem*, énoncé dans saint Matthieu, doit être préféré à celui de *quotidianum* employé dans saint Luc, pour deux raisons: 1^o parce que le suffrage du premier, qui avait appris l'Oraison Dominicale de la propre bouche du Sauveur, l'emporte sur celui du second qui ne la tenait que des apôtres; 2^o parce que le terme *πρωτοτον*, qu'on lit à l'endroit contesté dans le texte grec de l'un et de l'autre évangéliste, est mieux rendu par *supersubstantialem* que par *quotidianum*. Mais comme cela ne satisfait point au reproche d'innovation, il a recours à la voie de récrimination pour s'en laver. Il accuse à son tour l'ordre de Cléaux d'avoir introduit dans la célébration de l'office divin plusieurs usages qui lui sont particuliers, tels que de chanter en tout temps aux Nocturnes, sans distinction de fêtes, la même hymne, *Æterne rerum conditor*; d'avoir supprimé les mémoires des saints à la fin des Laudes et des Vêpres; d'avoir presque entièrement aboli les processions; de chanter l'*Alleluia* depuis la Septuagésime jusqu'au commencement du Carême; de dire aux Nocturnes l'*Invitatoire* avec la *doxologie* pendant les trois derniers jours de la semaine sainte, toutes pratiques, selon lui, ridicules, et beaucoup moins excusables que le petit changement qu'il avait fait à l'Oraison Dominicale. L'historien d'Abailard (32) n'hésite pas à lui donner gain de cause dans cette dispute, où l'on ne voit pas que saint Bernard ait jugé à propos de répliquer. Cependant il est certain que les religieuses du Paraclet, mieux avisées, abandonnèrent par la suite une singularité qui marquait plus d'affectation que de véritable piété.

XV^e Nous partagerons les sermons d'Abailard ou Conférences monastiques, en deux parties, dont la première comprendra les trente-deux discours qu'il fit pour le Paraclet, avec un sermon sur saint Etienne que les éditeurs ont rangé parmi ses lettres. La seconde renfermera trois autres écrits qu'il paraît avoir aussi prononcés de vive voix.

1^o Abailard, dans un prologue, dit à Héloïse, qu'après avoir achevé le livre des Hymnes et des Séquences qu'elle lui avait demandé, il s'est hâté de lui donner un nouveau gage de son affection, en composant, pour l'édification de ses filles, des sermons sur les principales fêtes de l'année; que, dans ce travail, au lieu de s'étudier à répandre les fleurs de la rhétorique sur les sujets qu'il traite, il n'a pensé qu'à donner une explication claire et simple du texte sacré; que cette méthode lui a paru plus assortie à l'esprit de la véritable éloquence, qui veut que l'orateur se proportionne toujours à la capacité de ceux qui l'écotent. L'idée qu'Abailard donne de ses sermons est exacte. Ce sont en effet des homélies très-simples, mais assez solides, dans lesquelles il s'attache à développer le sens de divers passages de l'Écriture, sans se mettre beaucoup en peine de la suite et de la liaison du discours. Dans plusieurs il adresse la parole à ses frères; ce qui fait voir qu'il les avait débités à Saint-Gildas. Cependant il n'y attache aucun de ces vices énormes dont il les accuse dans l'histoire de ses malheurs. Est-ce ménagement charitable? Est-ce crainte de calomnier en face des innocents? On en pensera ce qu'on voudra. Mais voici un exemple frappant de sa hardiesse à décrier ses adversaires les plus irréprochables, lorsqu'il croyait pouvoir le faire impunément.

« Nous avons vu dernièrement, dit-il dans le 31^e sermon, avec un étonnement mêlé d'indignation et de mépris, Norbert et Farsit, le compagnon de son apostolat, faire d'inutiles efforts pour opérer le grand miracle de la résurrection. Après s'être prosternés, et avoir prié longtemps en cette posture, nous les avons vus se relever aussi peu avancés qu'auparavant. Alors, pleins d'effronterie, loin de rougir de leur mauvais succès, ils ont osé s'en prendre aux assistants dont l'incrédulité, disaient-ils, avait empêché l'effet de leur foi vive et inébranlable. Artifice usé de tous ceux qui s'engagent témérairement dans de semblables entreprises! Pitoyable défaite de gens qui n'ont aucune excuse valable à produire! Il est vrai que par là quelquefois ils réussissent à tromper les simples. Mais, suivant le témoignage de la Vérité, rien n'est si caché qui ne se découvre à la longue. Pour nous, jamais les fourberies de ces charlatans ne pourront nous en imposer. Nous les connaissons toutes; et pour n'en citer qu'un trait, nous savons comment ils s'y prennent pour guérir de petites fièvres et d'autres légères infirmités. Leur adresse en cela consiste à mêler subtilement dans les aliments qu'on donne aux malades, certains remèdes conformes à leur état, puis de faire sur eux des prières et des bénédictions. Alors, quoi qu'il arrive, ils sont en sûreté. La guérison s'ensuit-elle, on ne manque pas de l'attribuer à leurs mérites. Le coup est-il manqué, c'est le peu de foi des malades qui en est cause. » C'est ainsi qu'Abailard se venge du soin que saint Norbert prenait de prémunir les fidèles contre le danger de sa doctrine.

2^o Trois expositions forment la seconde partie de ses Conférences. L'une a pour objet l'Oraison Dominicale, l'autre le Symbole des apôtres, et la dernière celui qui porte le nom de saint Athanase. Il est certain que la seconde fut prêchée le jour de l'octave de Pâques. Les deux autres le furent vraisemblablement en d'autres occasions.

(31) Gerv. Vie d'Abel. t. I, p. 271.

(32) Id. ibid. t. II, l. IV, n^o 8.

XVI^e Du grand nombre de Commentaires qu'Abailard a composés sur l'Écriture sainte, il n'y en a que deux qui soient entre les mains du public. Le premier, divisé en cinq livres, roule sur l'Épître aux Romains; il est à la fois littéral, théologique et moral. L'auteur y suit pas à pas son texte, explique chaque phrase, et souvent chaque partie de phrase en particulier; montre ensuite, ou tâche de montrer (car il s'en faut bien qu'il soit toujours heureux dans ses gloses) le rapport d'une phrase à l'autre, l'ordre du discours de l'Apôtre, le progrès et l'enchaînement de ses preuves. De temps en temps il agite des questions de dogme et de morale qui naissent des passages qu'il examine. Ce sont ordinairement les endroits les plus scabreux de l'ouvrage. On découvre dans ses décisions les traces de la plupart des sentiments qui servent depuis de matière à sa condamnation. On y aperçoit d'autres opinions qui, pour n'avoir pas essayé de flétrissure, ne sont guère moins remarquables par leur singularité. Nous ne rapporterons que l'exemple suivant. A l'occasion de ces paroles de l'Apôtre, *La loi est sainte, le commandement est bon*, il fait une digression sur le caractère essentiel de la charité. « Le nom de charité, dit-il, ne convient point à un amour qui envisagerait en Dieu notre propre intérêt et la jouissance du bonheur éternel, amour d'où il résulterait que notre fin dernière serait en nous-mêmes, et non dans le souverain Être. Ceux qui aiment de la sorte, méritent le nom d'amis de la fortune, et servent plutôt Dieu par un principe de cupidité que par un mouvement de la grâce. Pour être véritable et sincère, l'amour, suivant saint Augustin, doit être gratuit, c'est-à-dire qu'il doit rechercher son objet pour lui-même. Ce n'est donc point parce que Dieu nous donne des marques de son amour en nous faisant du bien, qu'il faut l'aimer; mais parce qu'il mérite, quoi qu'il nous fasse, d'être aimé par-dessus toutes choses. Car la Vérité nous dit elle-même que, si nous n'aimons que ceux qui nous aiment, nous n'en recevrons aucune récompense..... Tel est cependant l'égarément de presque tous les chrétiens, qu'ils ne rougissent pas d'avouer que, si Dieu ne leur promettait aucune récompense, dès lors ils cesseraient de l'aimer. Humiliant aveu, conduite mercenaire! Comme si, même en punissant, Dieu n'était pas toujours également aimable, puisque ses châtimens ne sont fondés que sur nos démerites ou sur quelque autre motif raisonnable qui, par cela même qu'il est juste, devrait plaire à tout le monde. »

Il s'objecte ensuite l'autorité de David qui dit avoir porté son cœur à garder les commandemens du Seigneur en vue de la récompense, et celle de Jésus-Christ qui déclare bienheureux ceux qui se sont faits ennemis pour le royaume des cieux. Mais sur le texte du premier, il répond qu'il ne s'agit là que du commencement, et non de la perfection de la bonne vie. On commence, en effet, dit-il, par la crainte et l'espérance; mais on finit par la charité, qui est le comble de la perfection. — A l'égard des paroles du Sauveur, ajoute-t-il, elles ne signifient point, à mon avis, que ceux qui gardent la continence doivent le faire par le désir du royaume des cieux; mais, qu'en vivant de la sorte, ils mériteront d'y être admis. Ceux qui s'accommoderaient de cette doctrine, doivent au moins convenir, d'après l'auteur, qu'elle n'était pas commune de son temps; elle a été combattue par Hugues de Saint-Victor.

Le rang que ce Commentaire doit tenir dans la liste chronologique des œuvres d'Abailard est facile à marquer. Il est après son *Introduction à la Théologie* qui s'y trouve citée, et avant sa *Théologie morale* qu'il annonce comme prochaine, et où il promet d'éclaircir plusieurs questions qu'il ne fait ici que toucher en passant, c'est-à-dire qu'il fut composé au plus tôt dans le temps qu'Abailard enseignait au Palais.

XVII^e Le second Commentaire qui a vu le jour, est sur la Genèse. Il fait partie du cinquième volume des *Anecdotes* de D. Martène et de D. Durand (p. 1563), sous le titre d'*Hexaméron*, qu'il porte dans le manuscrit du Mont-Saint-Michel, sur lequel il a été donné. L'ouvrage n'est pas entier, et ne va que jusqu'au dix-septième chapitre du texte sacré qui en est l'objet. Il est dédié à Héloïse, à la prière de laquelle Abailard dit l'avoir entrepris. Les éditeurs le regardent comme le dernier fruit de sa plume, fondé sur l'exactitude de sa doctrine et de ses expressions, surtout en ce qui a rapport aux erreurs dont il fut accusé dans le concile de Sens. L'auteur suit la même méthode dans ce commentaire que dans le précédent, si ce n'est que dans celui-là il fait un usage plus fréquent de l'allégorie. Plusieurs belles questions touchant la création des êtres divers y sont traitées avec assez de lumière et de précision. Tout n'y est pas néanmoins à l'abri de la censure.

Il est temps de passer à ses œuvres purement théologiques.

XVIII^e L'*Introduction* (33) à la *Théologie* est son coup d'essai, suivant lui-même, dans les matières de religion. Jusque-là, dit-il, ses études avaient été resserrées dans les bornes de la philosophie; mais les sollicitations de ses disciples lui firent prendre l'essor. Ils lui représentèrent qu'après s'être rempli l'esprit, et les avoir suffisamment imbus des connaissances que la théologie présuppose, après leur avoir mis en main la clef du sanctuaire de la vérité, il était juste et convenable à sa profession qu'il tournât ses études vers des objets plus relevés, et les initiât eux-mêmes à cette science dont il leur avait frayé la voie par ses préceptes sur l'art de raisonner. « C'est pour céder, ajoute-t-il, à l'importunité plutôt qu'à l'équité de ces remontrances que j'ai entrepris d'exécuter, selon mes forces et avec l'assistance divine, ce qu'on ne cessait de me demander. Au reste, qu'on ne s'y méprenne pas, je ne m'engage point à représenter ici l'exacte vérité. Mon dessein est seulement de suivre l'intention de ceux à qui j'obéis, en exposant avec sincérité mes propres sentiments : *Non tam veritatem promittentes, quam opinionis nostræ sensum, quem efflagitant, exponentes.* »

Cette *Introduction* est partagée en trois livres, dont le premier renferme le précis de tout le traité. L'auteur fait consister l'économie entière de la religion en trois choses : la foi, la charité, les sacrements. Il promet de traiter en particulier de chacun de ces points; mais il ne tient parole qu'à l'égard du premier, du moins n'avons-nous que ce qui concerne celui-ci. Toutes les vérités, dit-il, qu'embrasse la foi, regardent ou la nature de Dieu, ou sa conduite envers les créatures. Il n'y a qu'une seule nature divine, laquelle subsiste en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Quoique parfaitement égales, nulle de ces trois personnes n'est la même que l'une des deux autres, parce qu'avec une même nature, qui les

(33) Cet ouvrage a porté différents titres. C'est le même que saint Bernard appelle le *Livre des sentences* dans sa lettre 188 : *Legite, si placet, librum quem dicit Sententiarum*. D. Mabillon, dans son *Iter Germanicum*, dit avoir vu dans la bibliothèque de S. Emmeram, à Ratisbonne, un manuscrit qui contient les *Sentences* d'Abailard, qui est appelé *Bajolard*, divisées en trente-sept chapitres, qui ne sont autre chose que son *Introduction à la Théologie*.

rend parfaitement égales, elles ont des propriétés qui les caractérisent et les différencient. Le propre du Père est de n'être pas engendré, c'est-à-dire de ne tirer son origine que de lui-même; celui du Fils, d'être engendré du Père; celui du Saint-Esprit de procéder de l'un et de l'autre, sans que néanmoins, ni cette génération, ni cette procession renferment aucune idée de formation temporelle ou création. Or, comme autre chose est d'être non-engendré, autre chose d'être engendré, et enfin une troisième différence est de procéder simplement d'un principe engendré et d'un principe non-engendré, c'est une conséquence nécessaire de mettre une distinction réelle entre les personnes qui sont distinguées par ces trois propriétés. Tel est l'abrégé de la foi sur la Trinité. Tâchons maintenant, continue-t-il, de rendre sensible ce mystère, sinon par des raisons directes et évidentes, du moins par des exemples et des comparaisons.

Deux questions se présentent sur ce sujet. La première est de savoir ce que signifie cette distinction de personnes dans une seule nature divine, et pourquoi le même Dieu est appelé Père, Fils et Saint-Esprit. La seconde est de marquer avec précision la Trinité des Personnes dans une substance unique, indivisible, et de mettre ce dogme à l'abri des violents assauts que les philosophes ne cessent de lui livrer. Or voici notre pensée. Il nous semble que les noms des trois personnes expriment parfaitement la plénitude du souverain bien. Car la toute-puissance de Dieu, qui lui donne le pouvoir de faire tout ce qu'il veut, est désignée par le nom de Père; la sagesse qui lui fait discerner infalliblement toute chose, est marquée par le nom de Fils; et sa bonté envers les créatures, qui est la source du bel ordre qui règne dans l'univers, s'annonce par le nom de Saint-Esprit. Or, un être n'est point souverainement parfait, lorsque sa puissance est défectueuse par quelque endroit; il n'est point heureux en tout sens, lorsqu'il peut à certains égards se tromper; il n'est pas absolument bon, lorsqu'il ne veut pas que toutes choses arrivent de la meilleure manière possible. Mais le concours de ces trois choses dans le plus haut degré, savoir, la puissance, la sagesse et la bonté, forme l'assortiment complet de tous les biens. Cependant ces attributs sous lesquels nous désignons chacune des trois personnes, ne leur sont pas tellement propres, qu'ils ne conviennent réellement aux autres suivant l'unité de nature. Il en faut dire autant de certaines actions que nous rapportons à l'une des trois personnes à cause des propriétés qui les différencient. Ainsi la puissance, la sagesse et la bonté, avec toutes les œuvres qui en proviennent, sont communes au Père, au Fils et au Saint-Esprit, sans qu'il s'ensuive de là qu'ils existent tous les trois de la même manière. En effet, le Père seul peut être Père, c'est-à-dire, non-engendré, le Fils seul a la propriété d'être engendré, et il n'appartient qu'au Saint-Esprit de procéder de l'un et de l'autre. Le développement de ces vérités ouvre une large carrière à la dispute, et nous met en état d'expliquer plus nettement la distinction des trois personnes de la Trinité. Car en considérant le Père comme non-engendré, nous trouvons que la toute-puissance lui convient d'une manière spéciale, puisque non-seulement il peut faire toute chose avec le concours des deux autres personnes, mais qu'il ne tient que de lui-même son existence et son pouvoir, tandis qu'il communique l'un et l'autre au Fils et au Saint-Esprit. Le Fils, en tant qu'engendré, nous représente une portion de cette puissance qu'il a reçue de son Père. Nous pouvons en effet très-bien dire que le Père a engendré par sa toute-puissance; ce qui signifie que la sagesse est née de la toute-puissance, parce que la sagesse est elle-même une espèce de puissance, savoir, celle de discerner; mais non la plénitude et la totalité de la souveraine puissance. Voilà précisément en quoi le Père et le Fils diffèrent. Après avoir produit plusieurs passages des saints docteurs pour montrer que la puissance est attribuée au Père et la sagesse au Fils, l'auteur passe au Saint-Esprit, et s'applique pareillement à faire voir que la bonté et les dons qui en émanent, sont employés pour le caractériser. Son système ébauché de la sorte, il remet à lui donner la dernière main dans les livres suivants. Le reste de celui-ci, c'est-à-dire environ les deux tiers, est rempli par une digression où l'auteur s'efforce de prouver que toutes les nations avant le Messie ont eu connaissance du mystère de la Trinité. Il accumule là-dessus les autorités des philosophes les plus célèbres du paganisme; et comme on pouvait lui objecter que Dieu, suivant l'Écriture, avait confondu la sagesse des sages du siècle, il prévient cette objection en soutenant que l'anathème dont on vient de parler souffre des exceptions; qu'effectivement plusieurs philosophes ont eu des sentiments très-raisonnables sur la Divinité, qu'ils ont enseigné et mis en pratique les maximes de la plus pure morale, qu'enfin ils ont cru au Messie sur la foi de leurs Sibylles et des oracles répandus dans l'univers; en sorte qu'il serait contre la raison de désespérer de leur salut (34).

Les contemporains d'Abailard étaient aussi peu disposés que nous à goûter l'étalage d'une érudition profane dans une matière qui en paraît si peu susceptible. Lui-même l'avait prévu. C'est pourquoi il emploie près de la moitié de son second livre à se justifier sur ce point. Il appelle en garantie saint Jérôme, saint Augustin et d'autres écrivains ecclésiastiques dont il rapporte les exemples et les témoignages, pour montrer l'estime et l'usage qu'ils ont faits des livres du paganisme dans les disputes de religion. « On convient de cela, me dira quelqu'un, ajoute-t-il; mais à quoi bon faire de nouveaux écrits sur nos dogmes? A quoi bon? (c'est la réponse.) Eh! jamais y eut-il de nécessité plus pressante qu'à présent d'écrire, assaillis comme nous le sommes, non-seulement par les Juifs et les païens, mais encore par des ennemis domestiques occupés à combattre la doctrine de l'Église? » Parmi ces derniers il en désigne quatre, sans les nommer, qui présidaient, selon lui, à autant de sectes différentes. « Le premier, dit-il, qui dogmatise en France, a la témérité d'enseigner qu'avant l'Incarnation la foi au Messie n'était point nécessaire au salut; que le corps de Jésus-Christ a été formé dans les entrailles de la Vierge à la manière ordinaire, excepté que l'homme n'y a point concouru; que le Père ayant engendré son Fils, qui lui est consubstantiel, il s'en suit qu'il s'est engendré lui-même. Le deuxième, qui répand ses erreurs en Bourgogne, soutient que les trois propriétés qui distinguent les personnes divines, sont trois essences différentes, non-seulement de la nature divine, mais encore des personnes. » (C'est vraisemblablement un disciple de Roscelin; mais non pas, comme Duchesne le suppose (35), Roscelin lui-même, car on ne voit pas que celui-ci ait enseigné dans la Bourgogne.) — « Le troisième, poursuit-il, tient sa chaire pestiférée dans l'Anjou. Il enchérit sur le second, osant affirmer que les propriétés même absolues, telles que la justice, la miséricorde, sont distinguées de la nature divine; en sorte qu'il y aurait autant de choses différentes en Dieu qu'il y a de

(34) Ceux qui voudront savoir combien ces sortes de preuves et d'autres semblables produites depuis, sont futiles, peuvent lire la seconde partie de la belle préface qui est à la tête de la nouvelle édition de saint Justin.

(35) Abæl. Op., not.

perfections. « Voilà l'erreur que Gilbert de la Porée a depuis enseignée : il n'en était donc pas l'auteur. » — « Enfin le quatrième, qui infecte le Berri, pousse la folle jusqu'à dire que Dieu peut se tromper, sur ce principe que les choses peuvent arriver autrement qu'il ne les a prévues. C'est à ceux qui trouvent mauvais qu'on écrive encore sur les matières de religion, à voir maintenant si toutes ces hérésies n'exigent pas qu'on prenne la plume pour les réfuter. »

Après cette espèce de justification, Abailard reprend le sujet qu'il avait entamé dans le premier livre. Il dit d'abord que les termes propres nous manquant pour exprimer la nature et les perfections divines, trop élevées pour que l'esprit humain puisse les comprendre, nous ne pouvons satisfaire aux questions qu'on nous propose à cet égard que par des tropologies et des comparaisons. Or, de toutes les comparaisons, la suivante lui paraît la plus propre à rendre sensible le mystère de la Trinité. Dans une pièce de cuivre, dit-il, où l'on grave l'image du prince pour l'imprimer sur la cire, on distingue deux choses dont les propriétés sont différentes, quoiqu'elles n'aient qu'une même essence, savoir, la matière et la forme qui composent un seal et même sceau. Appliquez cet exemple aux deux premières personnes de la Trinité. Comme le sceau naît en quelque sorte du cuivre, aussi le Fils tire son être de la substance du Père, et dans ce sens on dit qu'il est engendré. Or, nous avons dit ci-dessus que le nom du Père exprime la toute-puissance, celui du Fils la sagesse, qui n'est qu'une espèce de puissance. De même le sceau du cuivre n'est pas toute matière de cuivre, mais seulement une portion de cette matière, par où il répond à la puissance imparfaite du Fils. Ce sceau nous fournit encore l'idée de la procession du Saint-Esprit; et pour bien entendre ceci, remarquez d'abord la différence de procéder et d'engendrer. Elle consiste en ce que celui qui est engendré, participe à la substance du Père; au lieu que celui qui procède simplement, n'y participe point. Or, la bonté, qui fait le caractère du Saint-Esprit, ne renferme l'idée d'aucune puissance, mais exprime seulement le mouvement et les effets de l'amour. Cette troisième personne n'est donc point de la substance du Père, et par conséquent elle ne tire point son origine de lui par voie de génération; mais elle procède du Père et du Fils, parce que l'amour procède de la puissance et de la sagesse. Cela posé, j'envisage maintenant dans le sceau de cuivre une troisième propriété, distinguée de la matière et de la forme. C'est l'action de sceller ou d'imprimer sur une autre matière plus molle la figure et l'image qu'il représente : action qui procède du sceau, mais qui n'est pas néanmoins de sa substance. La première de ces trois propriétés engendre la seconde, et le concours de l'une et de l'autre produit la troisième. Ainsi le Fils naît du Père dont il est appelé dans l'Écriture la forme, l'image, la figure de sa substance; et l'un et l'autre produisent le Saint-Esprit, qui est leur action commune, action dont l'effet spécifique est de graver en nous l'empreinte de la puissance et la sagesse divine, et d'en réparer, au moyen des grâces dont l'Esprit-Saint est le distributeur, les traits effacés par le péché. Cette explication paraît à notre auteur également propre à confondre les hérétiques et à ramener les Grecs schismatiques qui ne rapportent qu'au Père la procession du Saint-Esprit. Après une assez longue dispute contre ces derniers, il termine son second livre, et couronne les preuves de son système par l'autorité des philosophes, s'efforçant de persuader que tout ce qu'ils ont dit de l'âme du monde, doit s'entendre du Saint-Esprit.

Le troisième livre est entièrement destiné à traiter des attributs essentiels et absolus de la Divinité. « Sur la toute-puissance, dit notre auteur, on propose ordinairement cette question, savoir si Dieu peut faire autre chose que ce qu'il fait, et s'il peut le faire meilleur qu'il n'est ? »

Abailard se déclare pour la négative, qu'il étaye des raisons suivantes. 1^o Toute sorte de bien étant également possible à Dieu, puisqu'il n'a besoin que de sa parole pour faire usage de son pouvoir, il se rendrait nécessairement coupable ou d'injustice ou de jalousie, s'il ne faisait pas tout le bien qu'il peut faire. 2^o Il ne fait et n'omet rien sans une raison suffisante et très-bonne. Tout ce qu'il fait donc, il le fait parce qu'il convenait qu'il le fit; et tout ce qu'il ne fait pas, il l'omet parce qu'il y avait inconvenient à le faire. On m'opposera, dit-il, qu'il était également convenable que Dieu fit ou ne fit pas ce qu'il a fait. Mais on ne fait pas attention qu'entre raisonnable et déraisonnable, il y a la même contradiction qu'entre faire et ne point faire. Si donc il a raison de faire une chose, il est contre la raison qu'il s'en abtienne. Abailard se propose une seconde objection dont il avoue qu'il est plus difficile de se tirer. « Un réprouvé, dit-il, peut se sauver : or, cela ne peut arriver que par la volonté de Dieu. Par conséquent Dieu peut faire quelque chose qu'il ne fait pas. Je réponds, dit-il, que cette proposition, un réprouvé peut se sauver, n'est vraie que par rapport à la créature, laquelle étant muable de sa nature, est également capable de salut et de damnation. Mais la proposition est fautive par rapport à Dieu, parce qu'il répugne à sa nature de faire quelque chose qui déroge à son infinie perfection, et par conséquent de faire ce qu'il ne conviendrait pas qu'il fit. Cela peut s'éclaircir par des exemples. Une voix peut être entendue, quand même il n'y aurait personne pour l'entendre, ou que tous les hommes seraient privés de l'ouïe. Un champ est susceptible de culture, même dans la supposition qu'il n'y aurait point de bras pour le cultiver. Quelques-uns néanmoins, avouant que Dieu choisit toujours les voies les plus parfaites pour arriver à son but, s'imaginent qu'il peut faire les choses en un autre temps qu'il ne les fait. Mais cela est absurde dans un être qui doit toujours agir de la manière la plus convenable, et produire ce qui est le plus à propos en toute occasion. Et qu'on ne dise pas que, si Dieu ne peut en tout temps faire tout ce qu'il fait, il en résulte qu'il n'a pas toujours la même puissance, et qu'en tout temps il n'est pas tout-puissant. Car il est certain que la détermination du temps ne regarde que l'acte et non le pouvoir. Autre chose est en effet de dire : Je puis faire cela dans un tel temps, autre chose de le faire actuellement. Au moment où je parle, j'ai le pouvoir de me taire. Cependant parler et me taire sont deux actes que je ne puis joindre ensemble, ni exercer dans le même temps. Ainsi pour connaître si quelqu'un a le pouvoir de faire une chose, il n'est pas nécessaire qu'on puisse supposer qu'il l'exécute actuellement; mais il suffit d'être assuré qu'il l'exécutera quand il le voudra. Or, il est certain que Dieu peut faire tout ce qu'il veut, puisque rien ne résiste à sa volonté. C'est la raison pour laquelle, suivant saint Augustin, il est appelé tout-puissant. Mais comme il est infiniment sage, il ne peut rien vouloir à contre-temps : d'où il résulte qu'il place chaque événement dans le moment le plus convenable à la perfection de l'univers. » Voilà l'optimisme dont on voudrait faire honneur à la philosophie moderne, exposé par notre auteur avec l'art le plus capable de faire impression. Abailard même ne s'en attribue point l'invention; mais il reconnaît l'avoir puisé dans les écrits des platoniciens. Il a de plus la sincérité d'avouer que ni les Pères ni les docteurs de son temps n'étaient favorables à cette opinion. *Licet hæc nostra opinio, dit-il, paucos aut nullos habeat assentatores, et plurimum dictis sanctorum, et aliquantulum a ratione dissentire videatur.* Hugues de Saint-Victor fut, comme on l'a vu, l'un de ses principaux adversaires sur ce point, et nous avons rendu compte des moyens que cet écrivain employa pour mettre en poudre ce système aussi faux en lui-même que pernicieux dans ses suites.

Abailard parle ensuite de l'immortalité de Dieu, de sa sagesse, de sa science. Ce qu'il dit sur chacun de ces attributs, n'offre rien que de conforme à l'analogie de la foi. Il prouve fort bien que ce qu'on nomme le hasard, entre dans les desseins de la Providence. Touchant l'accord de la prescience divine avec la liberté de la créature, il se fait deux objections; mais il ne répond qu'à la première, et l'ouvrage en demeure là dans l'imprimé. D. Martène (36) témoigne qu'il n'en a rencontré la suite dans aucun manuscrit. Mais Oudin (37) assure qu'elle existe dans la bibliothèque de Bodlei sous ce titre : *Petri Abælardi Introductionis ad Theologiam libri tertii supplementum*.

XIX^e L'Introduction à la Théologie ayant été condamnée de la manière que nous l'avons dit, au concile de Soissons, Abailard, sans en abandonner les principes, prit le parti de la refondre et de faire repaître son système sous un autre titre. C'est ce qu'il exécuta dans le traité qui a pour titre : *De la Théologie chrétienne*. Il est divisé en cinq livres, dont le premier est le même en d'autres termes que le premier de l'Introduction. Dans le second, l'auteur s'élève contre les Chrétiens qui trouvent mauvais qu'on emploie l'autorité des sages du paganisme dans les matières de religion. Le troisième renferme : 1^o une invective contre les sophistes qui n'admettent dans nos mystères que ce qui est conforme à la raison; 2^o un abrégé de la foi sur la Trinité; 3^o des objections contre ce mystère; 4^o des observations sur tous les sens qui peuvent convenir aux termes de *semblable*, de *différent* et de *personnes*. L'auteur emploie dans le quatrième toutes les ressources de sa dialectique pour résoudre les objections qu'il s'était proposées dans le précédent. Le cinquième et dernier n'est qu'une répétition du troisième de l'Introduction.

On ne peut douter, après cet exposé, que ce ne soit l'un de ces deux écrits, ou plutôt les deux ensemble, qui tombèrent entre les mains de Guillaume de Saint-Thierry, et dont toute la différence, comme il le marquait à saint Bernard (38), était que l'un resserrait quelquefois ce que l'autre avait étendu, ou étendait ce qu'il avait resserré. *Duo autem tunc erant libelli idem pene continentes, nisi quod in altero plus, in altero minus aliquando inveniretur*. Pour le temps où le dernier fut composé, nous conjecturons qu'Abailard y mit la main dans son abbaye de Saint-Gildas, et qu'il ne le rendit public qu'après son abdication. Car alors, comme l'observe le même Guillaume (39), délivré de ses plus redoutables adversaires que la mort avait enlevés, il crut trouver le champ libre pour débiter impunément ses opinions (40).

XX^e Le traité de morale intitulé, *Scito teipsum, Connais-toi toi-même* (41), succéda de près à la *Théologie chrétienne* qui s'y trouve citée, et dont il peut être regardé comme la suite et le couronnement. Abailard (c. 1) partage les mœurs en vertus et en vices. Il distingue le péché du vice, en ce que le vice est un penchant vers le mal, et le péché un consentement donné à ce penchant. L'âme dit-il (c. 3), est le siège du péché. C'est là qu'il se consomme, et l'action extérieure n'y ajoute rien; en sorte qu'il est égal de faire ou de ne pas faire le mal, lorsqu'on y a consenti dans son cœur. Les plaisirs des sens par eux-mêmes sont indifférents. La défense connue d'en user en fait tout le mal. Il n'en est pas de l'œil divin comme du nôtre (c. 7), qui ne s'attache qu'aux œuvres, et néglige les actes intérieurs de la volonté. Dieu, au contraire, n'a égard qu'à l'intention dans ses récompenses et ses châtimens; parce qu'elle est comme la pierre de touche de toutes nos actions, lesquelles, par elles-mêmes, et séparées de l'intention, peuvent être communes aux bons et aux méchants.

Cela étant, il est d'une extrême importance pour nous de savoir d'où vient la malice et la bonté de l'intention. Pour résoudre cette question, l'auteur donne la définition suivante du péché (c. 12, 13, 14). Le péché, dit-il, consiste à faire ce que nous jugeons contraire à la volonté divine, et par conséquent renferme un mépris formel de Dieu. Donc, tout ce qui se fait contre les lumières de la conscience est vicieux, et réciproquement ce qui est conforme à ces mêmes lumières est exempt de péché. Cependant Jésus-Christ sur la croix a prié son Père de pardonner aux Juifs, parce qu'ils ne savaient ce qu'ils faisaient; et saint Etienne a pareillement demandé pour ses persécuteurs que son martyre ne leur fût point imputé à péché. Abailard tâche d'é luder la force de cette objection, en distinguant diverses acceptions du terme de *péché*. Il s'entend quelquefois, dit-il, de la victime qu'on offre pour le péché, comme lorsqu'il est dit de Jésus-Christ qu'il a été fait péché pour nous. Il se prend aussi pour la peine due au péché. Ainsi l'on dit encore de Jésus-Christ qu'il a porté nos péchés, parce qu'il en a subi la peine. Enfin le nom de péché s'applique aux œuvres du péché. Or il est à remarquer que la peine n'est pas toujours la suite et la preuve du péché proprement dit. On le voit dans l'exemple de ce prophète qui, ayant été envoyé pour prêcher contre Béthel, fut tué à son retour par un lion pour avoir violé la défense que Dieu lui avait faite de manger sur sa route. Car, quelle pouvait être sa faute d'avoir cru, sur la parole d'un autre prophète comme lui, que Dieu avait révoqué cette défense purement arbitraire? On peut donc être innocent et mériter néanmoins une peine temporelle, pour avoir commis par ignorance l'œuvre du péché. Sur ce principe nous ne craignons pas d'assurer que ceux qui ont persécuté par ignorance et de bonne foi Jésus-Christ et les siens, n'ont commis que l'œuvre du péché; bien moins criminels en cela que s'ils leur avaient fait grâce en résistant aux mouvements de leur propre conscience : *Sic et eos quos persequendos credebant, per operationem peccasse dicimus; qui tamen gravius culpam peccassent, si contra conscientiam eis parcerent*. Voilà le péché philosophique.

Abailard cependant, effrayé des conséquences de cette doctrine, semble vouloir revenir sur ses pas. Il ne veut pas qu'on intè re de ses principes que l'infidélité ne ferme pas toujours l'entrée du ciel; et la raison qu'il en donne, c'est qu'il suffit pour être damné de ne pas croire en Jésus-Christ, quand même cela paraîtrait, dit-il, plutôt de l'ignorance que d'une malice réfléchie. Voilà pour les plaies de notre âme. L'auteur en examine ensuite le remède qu'il fait consister en trois choses, la pénitence, la contrition et la satisfaction. Il traite de chacune séparément, mais plutôt en déclamateur qu'en théologien. Parlant des mar-

(36) *Anecd. t. V, p. 1363.*

(37) *Script. t. II, p. 1169.*

(38) *Bern. Op. t. III, ep. 326.*

(39) *Emortuis quippe omnibus pene doctrinæ ecclesiasticæ magistris, quasi in vacuam rempublicam Ecclesiæ domesticus irruens inimicus singulare sibi in ea magisterium arripuit, agens in Scriptura divina quod agere solebat in dialectica.*

(40) *Ibid.*

(41) *Pez. Anecd. t. III, p. 673.*

ques de repentir que les usuriers et les concussionnaires donnaient à l'heure de la mort, il invective contre l'avarice des confesseurs qui, au lieu de les porter à restituer le bien mal acquis, leur conseillaient d'acheter des messes. Je dis acheter, répète-t-il, car on fait de la chose la plus sainte le commerce le plus honteux. Le prix en est taxé comme d'une marchandise ordinaire. On paie un denier pour une messe, et quarante pour un annuel. *In quo quidem mercimonio præfixum apud eos pretium esse constat, pro una scilicet missa denarium, et pro annuali quadraginta.* Ce trait, indépendamment de ce qu'on peut y blâmer, prouve l'antiquité de l'honoraire pour les messes, et le soin qu'on avait pris dès lors de le fixer, pour prévenir l'abus qui pourrait en naître. A l'occasion des indulgences, dont il blâme l'usage trop fréquent, il traite du pouvoir des clefs. Il semble d'abord contester ce pouvoir aux mauvais prélats; mais en suivant le fil de son raisonnement, on voit qu'il ne parle que du pouvoir de discernement, et non de celui de juridiction. Il faut avouer cependant qu'il n'est ni exact dans ses expressions, ni ferme dans ses principes. C'est le vice dominant de tout l'ouvrage, où l'on aperçoit un auteur continuellement embarrassé, marchant à tâtons, et tombant souvent en contradiction avec lui-même, faute d'avoir suffisamment étudié le sujet qu'il traite.

XXI^e Nous donnerons, pour dernier écrit théologique d'Abailard, sa *Confession de foi*, dressée après le concile de Sens, pour dissiper les nuages que le jugement de cette assemblée avait répandus sur sa doctrine. Cette pièce, ainsi que la dernière lettre à Héloïse, n'est qu'un simple exposé des sentiments de l'auteur par rapport aux articles qu'on lui avait objectés, sans invectives et sans raisonnements. Sur quelques-uns de ces articles il se défend de les avoir jamais enseignés. Sur les autres il s'accuse tacitement en se bornant à professer la doctrine qui leur est diamétralement opposée. Au commencement et à la fin il conjure les fidèles de ne point se laisser prévenir par de faux bruits, et de le regarder comme le plus soumis des enfants de l'Eglise. On a confondu mal à propos cet écrit avec son *Apologie*. Nous ferons voir la différence de l'un et de l'autre en parlant de ces écrits perdus.

§ III. — Ses ouvrages manuscrits.

Il s'en faut bien, et peut-être n'est-il pas à souhaiter, que tous les écrits d'Abailard soient entre les mains du public. Une grande partie, sans parler de ceux qui sont perdus, est restée manuscrite en divers dépôts tant nationaux qu'étrangers. Tout ce qu'on a droit d'exiger de nous à la rigueur est un simple mais exact dénombrement de ces monuments obscurs. Nous ne nous en tiendrons pas néanmoins à cette obligation si scrupuleusement, que nous n'ajoutions de temps en temps quelques remarques, lorsque la chose en vaudra la peine.

Ces productions se réduisent à quatre classes, Œuvres philosophiques, Commentaires sur l'Écriture, Traités théologiques, et Vers.

Dans la première sont :

I^o Un Commentaire sur les Topiques d'Aristote, lequel existe dans la bibliothèque du roi (n. 7493) sous titre : *Glossæ Abælardi in Topica*.

II^o Quatre ouvrages conservés dans la bibliothèque de Saint-Victor, dont le premier est intitulé : *Petri Peripatetici libri quatuor Categoriarum, sive super prædicamenta Aristotelis*. Le second : *Petri Peripatetici Analyticorum liber primus et secundus*. Le troisième : *Petri Peripatetici liber Divisionum*. (Ce même livre se trouve dans la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés.) Le quatrième : *Petri Peripatetici liber Definitionum*.

III^o Un manuscrit de la bibliothèque du Mont-Saint-Michel renferme les deux ouvrages suivants : 1^o *Tractatus Abailardi de intellectibus*. 2^o *Ejusdem Abailardi Physica Aristotelis*.

VI^o Dans un autre manuscrit de la même bibliothèque on trouve, *Petri Abailardi sermo de generatione et corruptione. Item de intellectibus et speculationibus*. Mais ce dernier écrit est le même que le premier du précédent manuscrit.

V^o A la bibliothèque Ambrosienne de Milan se voient, *Petri Abailardi in Porphyrii universalis, in prædicamenta, in libros Perihermenias*.

VI^o L'ouvrage inscrit *Petri Abælardi Scholarius*, se garde en celle du roi d'Angleterre parmi les manuscrits de la bibliothèque Jacobéenne (42).

VII^o D. Martène dit (43) avoir vu à l'abbaye de Tamiés, en Savoye, un manuscrit avec cette inscription : *Petri Abælardi de universalibus et singularibus ad Olivarium filium suum tractatus*. Cet ouvrage ne paraît pas différer de la Logique de notre auteur, puisque Jean de Sarisbéry témoigne que les philosophes du XII^e siècle renfermaient toute la logique dans le *Traité des Universaux*. On le chercherait inutilement aujourd'hui à Tamiés. On n'y en voit plus que le titre dans un ancien catalogue. Il n'est pas non plus à la bibliothèque de Saint-Germain des Prés, quoique Oudin (44) et D. Montfaucon mettent parmi les manuscrits de celle-ci une Logique ou Dialectique d'Abailard. Mais il doit se rencontrer dans quelque autre dépôt, car Duchesne avait promis de donner au public ce traité qu'il avait entre les mains.

VIII^o Le traité philosophique de Morale, ayant pour titre : *Petri Abælardi Ethica*, fait partie des manuscrits de Thomas Gale, Anglais (45). Il est divisé en deux livres, dont un fragment du second se trouve dans les manuscrits d'Antoine Wood (46).

IX^o Notre auteur avait composé un traité d'Arithmétique dont le titre était : *Petri Abælardi Rhythmachia*. M. Le Beuf (47) dit que ce traité, qu'il n'a connu que par un catalogue de Richard Fournival, daté du XIII^e siècle, ne se retrouve plus, à moins que ce ne soit celui de Saint-Victor coté n. 620.

Les Commentaires non imprimés d'Abailard sur l'Écriture sainte composent deux volumes qui sont à la bibliothèque du roi. Le premier renferme une explication des psaumes; le second, des éclaircissements sur toutes les épîtres de saint Paul.

Ses œuvres théologiques sont :

(42) Catal. mss. Angl. p. 4, n. 8670.

(43) Voyage lit. p. 244.

(44) Script. t. II, p. 1172.

(45) Catal. mss. Angl. p. 4, n. 6087

(46) Ibid., n. 8615.

(47) Dissert. sur Paris, t. II, p. 87.

1° Le fameux ouvrage intitulé *Sto et non*, l'un des trois qui donnèrent le plus de prise à ses adversaires contre lui. On le voit à la bibliothèque du Mont-Saint-Michel et dans celle de Marmoutiers. D. Montfaucon et D. Martène (48) l'avaient aussi vu parmi les manuscrits de Saint-Germain des Prés. Le dernier assure même l'avoir examiné soigneusement dans le dessein d'en faire part au public, dessein qu'il abandonna, dit-il, après avoir reconnu que ce livre était plus propre à scandaliser les fidèles qu'à les édifier. Mais cet exemplaire a disparu depuis, à moins que ce ne soit ou celui de Marmoutiers, ou celui du Mont-Saint-Michel, qui était alors en dépôt à Saint-Germain, et qu'on aura renvoyé depuis. L'ouvrage est trop important pour ne pas mériter qu'on en donne au moins une légère notion. D. Gervaise, qui ne l'a jamais connu que par le titre, en parle avec l'assurance d'un homme qui l'aurait parcouru d'un bout à l'autre, et avec la prévention d'un partisan déterminé d'Abailard.

Dans un long prologue, où le dessein et le but de ce traité sont expliqués, l'auteur commence par dire que bien qu'on rencontre dans les écrits des Pères un grand nombre de contrariétés, il n'est pas néanmoins permis de les juger témérairement, ni de les mépriser, encore moins de les condamner. « Ne nous étonnons point, dit-il, si n'ayant pas l'esprit qui a conduit leur plume, nous n'avons pas la clef de plusieurs de leurs expressions dont l'usage est aboli ou changé. D'ailleurs le même terme a souvent diverses significations; et comme chacun abonde en son sens, chacun a aussi sa façon particulière de s'énoncer. » Il donne ensuite des règles de critique pour discerner d'où viennent les contrariétés qui se trouvent quelquefois dans les écrivains sacrés, et à plus forte raison dans les auteurs ecclésiastiques. Ces règles sont judicieuses et exactes. Abailard rapporte divers endroits des Pères, où, reconnaissant humblement qu'ils peuvent se tromper, ils prient les lecteurs de les excuser. Les Rétractations de saint Augustin ne sont point oubliées. Abailard finit son prologue par ces paroles : *His itaque prælibatis, placet, ut instituimus, adversa sanctorum Patrum dicta colligere, prout occurrerint memoriæ, aliqua ex dissonantia quam habere videntur, quæstionem continentia quæ teneros lectores ad maximum inquirendæ veritatis studium provocent et acutiores in executione reddant. Hæc quippe primæ sapientiæ clavis definitur, assidua scilicet seu frequens interrogatio; ad quam quidem toto desiderio amplectendam philosophus ille omnium perspicacissimus in prædicamento ad aliquid studiosè adhortatur, dicens : Fortasse autem difficile est de hujusmodi rebus confitentur declarare, nisi pertractatæ sint. Dubitare autem de singulis non erit inutile. Dubitando autem ad inquisitionem venimus... Unde placuit huic operi nostro, quod ex sanctorum dictis compilavimus, in unum volumen congregatis, decretum Gelasii de authenticis libris præscribere, quo videlicet sciatur nihil nos hic ex apocryphis induxisse. Excerpta etiam Retractionum B. Augustini adjunximus, ex quibus appareat nihil hic ex his quæ ipse retractando correxit, positum esse.* Ce Prologue est une assez bonne preuve du savoir d'Abailard. Il serait à souhaiter que, fidèle aux règles qu'il venait d'établir, il se fût appliqué à remplir dans le cours de l'ouvrage les engagements qu'il avait pris. Mais, au lieu d'une bonne critique propre à lever les contrariétés apparentes des Pères, on ne voit qu'un tissu de leurs passages respectifs, qui paraissent se combattre, soit pour le fond des sentiments, soit pour les expressions. Ces passages roulent sur la foi, la Trinité, l'Incarnation et les sacrements. Chaque article montre plusieurs Pères comme aux prises les uns avec les autres. On dirait qu'Abailard doutait lui-même de leur unanimité sur des points aussi essentiels, et qu'il voulait porter ses lecteurs à en douter. Mais écartons un soupçon aussi injurieux, et croyons plutôt qu'il n'avait d'autre dessein que de faire une vaine parade de son érudition.

2° Deux Conférences ou disputes, l'une d'un philosophe avec un Juif, l'autre d'un philosophe avec un Chrétien. Ces deux pièces font partie des manuscrits de Thomas Barlow, évêque de Lincoln (49), et de ceux de Thomas Gale (50). La seconde se trouve encore dans la Bibliothèque Jacobéenne (51).

3° *Abælardi doctrina*. Il n'y a que ceux qui ont eu accès dans la bibliothèque de Henri Langlei (52), où ce traité se rencontre, qui puissent dire s'il est différent ou non de l'*Introduction à la Théologie*, et de la *Théologie chrétienne*.

4° *Petrus Abælardus de vera essentia Dei et de fide catholica*. Nous devons dire la même chose de celui-ci qui est inventorié dans le Catalogue des manuscrits du même Henri Langlei, et dans celui de la cathédrale d'York (53).

5° *Petri Peripatetici de sacramento altaris*. Il en est fait mention dans le Catalogue des manuscrits du roi de Sardaigne (54); et celui des manuscrits de la cathédrale d'York l'annonce pareillement (55).

6° *Petri Abælardi Elucidarius*. A l'article de saint Anselme nous avons parlé d'un ouvrage inscrit *Elucidarium*, qui se trouve dans l'Appendix de la dernière édition de ses œuvres. Dom Martène (56) avait vu dans l'abbaye de Fontaines, au diocèse de Tours, ce même ouvrage avec le nom d'Abailard, et dans un autre manuscrit de l'abbaye de Clairvaux, suivant le témoignage du même critique, il est attribué à Angeld de Montléon. Nous avons prouvé qu'il appartient à Honoré d'Autun. Reste néanmoins encore à savoir s'il est le même que l'*Elucidarius* inscrit du nom de notre auteur dans l'inventaire de la bibliothèque Jacobéenne (n° 8207). C'est ce que nous ne sommes pas en état de décider.

7° Un discours sur la conception de la sainte Vierge, que l'on conserve à la bibliothèque des Jésuites de Bordeaux, suivant le témoignage de Possevin (57) : *Æjus oratio, dit-il, de conceptione B. Virginis exstat Burdigalæ apud nostros et monasterio Sylvæ-majoris in eo tractu obienta. Dubitatur tamen num sit eadem quam multos ante annos Lovanii edidit Rescius Petro Comestori ascripta. Nec enim simul eas conferre potuimus.*

Les ouvrages poétiques de notre auteur qui ont échappé au naufrage des temps sans avoir encore vu le jour, sont :

(48) *Anecd.*, t. V, p. 1362.

(49) *Catal. mss. Angl.* p. 2, n. 2392.

(50) *Ibid.* p. 4, n. 6086.

(51) *Ibid.* p. 4, n. 8206.

(52) *Ibid.* p. 4, n. 6954.

(53) *Ibid.* p. 4, n. 42.

(54) P. 281, cod. 881.

(55) *Mss. Angl.*, p. 4, n. 6954.

(56) *Thes. anecd.* t. V, p. 1362.

(57) *Script.* t. II, p. 232.

1° Des vers à son fils Astralabe sous ce titre : *Petri Abaelardi versus elegiaci ad Astralabium filium suum de moribus et vita pia ac proba*. M. Richard Widmore, garde de la bibliothèque Cottonienne, ou ils se conservent dans la classe de Vitellius, a bien voulu nous en envoyer les douze premiers dont nous ferons part à notre tour au public.

Astralabi filii, vitæ dulcedo paternæ,
 Doctrinæ studio pauca relinquo tuæ.
 Major discendi tibi sit quam cura docendi;
 Hinc aliis etenim proficis, inde tibi.
 Cum tibi defuerit quod discas, discere cessa;
 Nec tibi cessandum duxeris esse prius.
 Disce diu, firmaque tibi, tarda que docere,
 Atque ad scribendum ne cito prosilias.
 Non a quo, sed quid dicatur, sit tibi curæ:
 Auctori nomen dant bene dicta suo.
 Ne tibi dilecti iures in verba magistri,
 Nec te detineat doctor amore suo.

1° Une complainte en prose sur le malheur de Dina, fille de Jacob. Cette pièce est à la bibliothèque Vaticane dans un manuscrit du XIII^e siècle. En voici le commencement que Mgr le cardinal Passionei a eu la bonté de nous faire copier.

Abrahæ proles, Israel nata, patriarcharum sanguine clara,
 Incircumcisi viri rapina, hominis spurci facta sum præda;
 Generis sancti macula summa, plebis adversæ ludis illusa.
 Væ mihi miseræ per memet proditæ!
 Quid alienigenas juvabat me cernere?
 Quam male sum cognita volens has cognoscere
 Væ mihi miseræ per memet proditæ!

Il est à remarquer que dans le manuscrit cette prose ou séquence destinée à être chantée dans l'église, se trouve notée à la manière du temps, c'est-à-dire, en points ronds, sans lignes ni clefs, et en notes carrées ou losangées comme les nôtres.

§ IV. — Ses écrits perdus, douteux et supposés.

L'ouvrage d'Abailard le plus considérable qui ait été la proie du temps, est son *Apologie*. Tous les critiques jusqu'à présent l'ont confondu mal-à-propos avec sa *Confession de foi*, dont nous avons rendu compte ci-dessus. Pour se convaincre de la différence de ces deux pièces, il n'y a qu'à les comparer ensemble sur ce que les auteurs contemporains nous apprennent de la première. D'abord celle-ci, selon le témoignage d'Othon de Frisingue (58), commençait par ces mots : *Ne juxta Boetianum illud proæmii nihil afferentibus tempus teratur, ad rem ipsam veniendum est, ut innocentiam meam ipsa rerum veritas potius quam verborum excuset prolixitas*. L'autre au contraire débute ainsi : *Notum proverbium est : Nihil tam bene dictum, quod non possit depravari*. D'ailleurs cette dernière est orthodoxe, comme nous l'avons fait voir, et pleine de modération ; au lieu que l'*Apologie*, suivant l'idée que nous en donne Guillaume de Saint-Thierry (59), dans la réfutation qu'il en a faite, était également répréhensible, et par le ton d'aigreur et d'insolence que l'auteur y prenait contre ses adversaires, et par le fonds des choses qui n'était rien moins que conforme à l'analogie de la foi.

On ne trouve plus la moindre trace du Commentaire sur Ezéchiel que notre auteur avait entamé à Laon, lorsqu'il s'ingéra d'y faire des leçons de théologie, et qu'il dicta depuis dans l'école de Paris. Si l'admiration que cet ouvrage excita du temps d'Abailard pouvait nous servir de règle, nous aurions un juste sujet d'en regretter la perte.

Certaines gens sont aujourd'hui beaucoup plus sensibles à la perte de ses poésies, surtout de ses chansons, dont l'objet le plus ordinaire était sa chère Héloïse. On ne rappellera pas ici les moyens qui ont été employés ci-devant pour montrer que ces chansons étaient en langage vulgaire ou romance, et non pas en latin. Les autres fruits de la veine d'Abailard dont la connaissance est venue jusqu'à nous, étaient un livre d'Hymnes et de Séquences qu'il avait composées pour le Paraclet (60).

Duchesne a publié, comme ayant fait autrefois partie de ce livre, une prose rimée sur le mystère de l'Incarnation. Il avoue néanmoins qu'elle est isolée et anonyme dans les manuscrits. Son garant, pour la mettre sur le compte d'Abailard, est le docteur Josse Clicthou (61). Mais celui-ci ne parle que sur la foi de Democharès (62) et d'Antoine Bellote (63), lesquels n'apportent d'autres preuves de leur sentiment que le bruit public qui la donnait à notre auteur. Il faut avouer que la pièce n'est pas indigne de lui. On la chantait autrefois dans plusieurs églises. Elle commence ainsi

Mittit ad Virginem
 Non quemlibet angelum,
 Sed fortitudinem,
 Suum archangelum,
 Amator hominis.

On serait peut-être encore mieux fondé à lui adjuger une autre prose que nous avons ci-devant comptée parmi les œuvres d'Hildebert (*Hist. lit.* t. XI, p. 389), d'après son dernier éditeur, le P. Hommei

(58) *De gest. Frid.* c. p. 49.

(59) *Bibl. Cisterc.* t. IV, p. 239.

(60) *Abæl. Op.*, p. 1136.

(61) *Elucid. eccles.*, c. 5.

(62) *Observ. Missæ celebr.*, c. 15.

(63) *Ant. Bellote, Observ. ad rit. Eccles. Laud.*, p. 414, n. 6.

et les Centuriateurs de Magdebourg. Elle roule sur le mystère de la Trinité, et porte le nom d'Abailard dans un ancien manuscrit de l'abbaye du Bec, d'où le P. Martène l'a tirée pour l'insérer dans le IX^e tome de sa grande Collection (p. 1092-1097). Ajoutez à cela que l'auteur, après avoir expliqué d'une manière très-nette et très-précise la foi du mystère de la Trinité, proteste de la sincérité de sa croyance, comme un homme qui aurait donné occasion d'en douter. Ce qui semble beaucoup mieux convenir à notre auteur qu'à Hildebert, qui n'avait jamais donné prise sur lui par cet endroit. Quoi qu'il en soit, voici ses termes :

Hoc est fides orthodoxa;
Non hic error, sive noxa.
Sicut dico, sic et credo,
Nec in pravam partem cedo.

Les auteurs du nouveau *Gallia Christiana* (64) produisent aussi sous le nom d'Abailard un distique dont l'objet aurait pu fournir la matière d'un assez long poème. Alphonse de Goulaïne, disent-ils, seigneur, puissant de Bretagne, ayant procuré la paix entre Philippe premier, roi de France, et Guillaume second, roi d'Angleterre, ces deux monarques par reconnaissance lui accordèrent le privilège de réunir leurs armoiries dans son écusson. Sur quoi, ajoutent-ils, Abailard fit les deux vers suivants :

Arbitrer hic ambos reges conjunxit amore;
Et tenet illustris stemma ab utroque domus.

Mais on ne nous apprend pas d'où l'on a tiré ce distique. D'ailleurs (64^a) est-il bien certain que les armoiries des rois de France et d'Angleterre remontent au delà du XI^e siècle, comme il faudrait le supposer en admettant l'authenticité de ces deux vers, et du fait qu'ils énoncent ?

Nous sommes de l'avis des théologiens de Paris, auteurs de la censure qui est à la tête des œuvres d'Abailard, touchant le traité contre les hérésies, que Duchesne a inséré dans son édition. Ce livre, disent-ils, outre qu'il ne porte point le nom d'Abailard dans les manuscrits, ne représente ni la manière, ni le style, ni la subtilité de cet auteur. *Liber iste, ut in codice manuscripto Abælardi nomen haud præ se fert, ita neque ejus loquendi morem, stylum et acumen sapit.* C'est un traité contre les Albigeois, où l'on voit un écrivain beaucoup plus instruit des diverses opinions et pratiques de ces hérétiques, qu'on ne l'était du temps d'Abailard. Le style en est dur, sec, négligé; nul ornement, nulle variété dans l'expression. La façon de disputer de l'auteur est d'opposer simplement des passages précis de l'Écriture à chaque erreur qu'il fait passer en revue, sans y ajouter de raisonnement. Tous les chapitres, qui sont au nombre de dix-sept, commencent ou par ces mots, *Hæretici dicunt*, ou par ceux-ci, *Sunt quidam hæretici qui asserunt.* Ce qui prouve qu'il s'agit dans ce livre d'hérésies subsistantes, et non pas, comme le pense D. Gervaise, des hérésies anciennes sans aucun rapport au temps où l'auteur écrivait.

Abailard se vit accusé de son vivant d'être l'auteur d'un mauvais livre qui avait pour titre les *Sentences*. Nous lui donnons acte de désaveu qu'il en fait dans sa *Confession de foi*. Il est vrai que son *Introduction à la Théologie*, comme nous l'avons dit, a porté quelquefois cette inscription. Mais il y avait de son temps un autre ouvrage intitulé *Sententiæ divinitatis*, que l'on faisait courir sous son nom. Gautier de Saint-Victor, l'un de ceux qui lui attribuent celui-ci (65), nous en a conservé les premières paroles, qui sont tout ce qui en reste. Les voici : *Omnes sitientes, venite ad aquas : et bibite, amici mei, et inebriamini, charissimi.*

Nous ne nous arrêterons point à prouver que le *Roman de la Rose* est une production qu'on a mise autrefois très-gratuitement sur le compte d'Abailard. Tout le monde sait à présent que Guillaume de Lorris (66) et Jean de Meun en sont les véritables auteurs. D'Amboise a fort mal deviné lorsqu'il a dit que les amours d'Abailard et d'Héloïse sont l'objet de cette pièce. Cela n'a pas même l'air de vraisemblance.

§ V. — Sa doctrine.

D'après le compte que nous venons de rendre des ouvrages d'Abailard, on sent assez qu'il n'est pas possible de venger sa doctrine en tout point des censures dont elle a été flétrie. Reste par conséquent à faire connaître en détail les endroits où il s'est trompé réellement, et à caractériser la conduite de ses juges. Abailard était-il coupable de toutes les erreurs qu'on lui imputait ? La procédure qu'on a suivie dans son jugement, était-elle régulière ? Ce sont les deux objets qu'il s'agit maintenant de discuter.

Pour satisfaire à la première question, prenons en mains les quatorze articles censurés par le concile de Sens, en y joignant la réfutation de ces mêmes articles composée par saint Bernard (67). Ces deux pièces, rapprochées, comme on le voit dans la nouvelle édition de ce Père, se prêtent une lumière mutuelle, et facilitent l'intelligence de la décision.

La première proposition que l'abbé de Clairvaux relève dans notre théologien, fournit, suivant ce saint docteur, la clef de son système, et découvre le fondement sur lequel il élevait ses opinions. « La foi, lui fait-il dire, doit être dirigée par la lumière naturelle : car la marque d'un esprit léger est de croire trop facilement. Or, celui-là croit trop facilement, qui fait marcher la foi avant la raison. De quoi sert-il, en effet, de professer ce qu'on ne peut expliquer, et d'enseigner une doctrine qu'on n'est pas en état de rendre sensible à ceux qui nous écoutent ? » Ce ne sont pas la tout-à-fait les expressions d'Abailard ; mais à en employer d'équivalentes (68) et même de plus fortes, jusqu'à prétendre qu'une vérité ne doit point

(64) Tom. VII, p. 595.

(64^a) Voy. *Nouv. Trait. de Dipl.* t. IV, p. 378. et seq.

(65) Egass. Bul. t. II, p. 200.

(66) *Abæl. apologia.*

(67) Bern. Op. p. 640-657.

(68) *Cito autem credit, qui indiscrete atque improvide de his quæ dicunt, prius acquiescit quam hoc ei quod persuadetur, ignota ratione, quantum valet, discutat. Quid prodest locutionis integritas quum non sequitur intellectus audientis ?*

être crue, parce que Dieu l'a dit, mais parce qu'on est convaincu que la chose est ainsi : *Nec quia Deus hoc dixerat, creditur; sed quia hoc sic esse convincitur, recipitur*. Voilà un principe qui doit mener loin; il en est de même du suivant.

« La foi, dit Abailard, est une estimation des choses qui ne tombent point sous les sens. C'est l'argument, suivant l'Apôtre, de ce qui ne paraît point. Or l'argument est la raison qui nous porte à croire une chose douteuse en elle-même (69). » De là saint Bernard infère qu'Abailard permet à la raison de s'élever contre la révélation; qu'il l'autorise à revenir sur ce que l'Écriture a décidé, qu'il rend au moins le doute compatible avec la foi. Ces conséquences sont naturelles, on ne peut en disconvenir. Cependant loin de les avoir constamment admises, on voit que l'auteur les a quelquefois combattues, même avec succès. Mais ce qu'il ne pouvait désavouer en aucun cas, sans saper par le pied sa nouvelle méthode, c'est que la foi n'est pas absolument au-dessus de la raison, que la première ne propose rien que la seconde ne soit en état d'expliquer, que toutes les deux peuvent également prononcer, l'une sur la réalité, l'autre sur la nature de nos mystères.

C'est par ces principes qu'Abailard préparait ses lecteurs à recevoir ses nouvelles explications de la Trinité. Nous les avons rapportés ci-dessus; il n'est plus question que de les apprécier.

Les comparaisons dont notre théologien se sert pour expliquer la distinction des personnes divines présentent deux faces également désavantageuses. Sous l'une on croit apercevoir le sabellianisme; sous l'autre l'arianisme semble se montrer. Nous aimons à nous persuader (et ce n'est pas au reste sans preuves) qu'il est exempt de l'une et de l'autre de ces erreurs. Mais ce qu'on ne peut excuser en lui, c'est d'avoir brouillé réellement toutes les notions théologiques sur la Trinité. Où en est effectivement la théologie, quand on nous représente le Père comme ne produisant qu'une certaine puissance, qui est la sagesse, dans la génération du Fils, et l'un et l'autre ne produisant qu'une bonté dépourvue de puissance dans la procession du Saint-Esprit? N'est-ce pas même pécher contre les règles du raisonnement que de restreindre la toute-puissance au Père, sur ce que lui seul tient son existence et son pouvoir de lui-même? Comme si par la même raison, dit fort judicieusement S. Bernard, la sagesse et la bonté n'étaient pas également ses propriétés distinctives, puisqu'il les possède à pareil titre. Abailard, de plus, se contredisait dans les termes à l'occasion du Saint-Esprit, avouant d'une part qu'il est consubstantiel au Père et au Fils, et niant de l'autre qu'il soit leur substance. « Est-ce donc, reprend S. Bernard, que le Père et le Fils procèdent de la substance du Saint-Esprit? Mais si ni l'un ni l'autre ne se peut dire, que deviendra la consubstantialité? » Enfin il faisait, sans le vouloir, un être contingent de cette troisième personne, en lui donnant pour attribut spécifique la bonté qu'elle communique aux créatures, et en la représentant (70) comme l'âme du monde, ce qui donne à entendre qu'elle n'existe qu'autant qu'il y a des êtres créés. Quoi qu'en dise D. Gervaise (70'), il n'y a ni petite, ni grande distinction qui puisse sauver de pareilles absurdités.

Les théologiens modernes sont embarrassés pour fixer le sens de la proposition suivante. « Quoique nous accordions que Jésus-Christ est une troisième personne dans la Trinité, nous ne disons cependant pas que cette personne, qui est le Christ, soit une troisième personne de la Trinité. » Le P. Alexandre (71), suivi du plus grand nombre, n'y trouve qu'une subtilité de dialectique, exprimée en des termes favorables au nestorianisme. Mais D. Martène (72) y voit avec plus de fondement l'erreur des nihilistes dont Abailard était le chef, suivant le témoignage de Gautier de Saint-Victor, erreur, qui consistait à dire que Jésus-Christ en tant qu'homme, n'était point quelque chose.

Voici un article qui porte sur son front le caractère de la nouveauté. « Tous nos docteurs, dit Abailard, s'accordent à dire que le démon (avant Jésus-Christ) avait un pouvoir absolu sur l'homme, et qu'il le possédait par droit de conquête, de même qu'un vainqueur possède celui qu'il a vaincu. Mais il me paraît qu'il n'en est pas ainsi. Je dis au contraire que le démon n'avait de pouvoir réel sur l'homme que par la permission divine, à la manière d'un géolier, et que le Fils de Dieu n'est pas venu pour nous délivrer de la captivité du démon. » Sur quoi saint Bernard fait cette réflexion : « Tous nos docteurs conviennent d'une chose, et vous osez affirmer le contraire. Nouvel Ismaël, en levant ainsi vos mains contre tous, ne voyez-vous pas que vous armez les mains de tous contre vous-même? Mais enfin qu'apportez-vous de meilleur? Qu'avez-vous inventé de plus subtil? Qu'avez-vous découvert de plus secret que ce que les saints et les sages ont aperçu jusqu'à nos jours? » De là passant à l'objet de la proposition, il prouve que le démon avait un pouvoir réel et légitime sur le genre humain, pouvoir figure par celui des divers conquérants de la Judée, pouvoir semblable à celui de Pilate sur Jésus-Christ; pouvoir exprimé par celui du fort armé, qui n'est autre chose que le démon dont les meubles sont les hommes : pouvoir par conséquent bien différent de celui d'un géolier sur les prisonniers qu'on lui confie. « Au reste, ajoute ce Père, en soutenant que le domaine du démon était juste, ne confondons pas le domaine avec la volonté. Ni la volonté de ce tyran, ni celle de l'homme qui a mérité de lui être asservi, n'étaient justes, mais seulement celle de Dieu qui a permis cet assujettissement. Car c'est de la volonté que la justice se tire, et non de la puissance. » D'après ce fidèle précis de la doctrine de saint Bernard sur le point que nous examinons, on est en droit de demander aux apologistes de notre auteur, ce qu'ils y trouvent à redire. Abailard, à les entendre (73), n'en disait pas assez, et saint Bernard en disait trop.

Assurément le premier n'en disait pas assez, en traitant de la captivité de l'homme; et par une suite nécessaire il exténuait également l'ouvrage de sa délivrance. Était-ce, en effet, représenter toute l'efficacité du mystère de notre rédemption, ou plutôt n'était-ce pas l'anéantir, que de le renfermer, comme il fait, dans l'exemple et l'enseignement? « Je pense, dit-il, que la grâce singulière de notre justification et de notre réconciliation avec Dieu par le sang de Jésus-Christ, consiste en ce que son Fils, ayant pris notre nature, n'a cessé jusqu'à sa mort de nous instruire par ses exemples et par ses paroles, et qu'il a redou-

(69) *Est quippe fides existimatio rerum non apparentium, hoc est sensibus corporis non subjacentium.*

Fides est argumentum non apparentium... argumentum est ratio quæ rei dubiæ fidem facit.

(70) *Bene autem [Plato] Spiritum sanctum animam mundi, quasi vitam universitatis possuit.*

(70') *Vie d'Abail., t. II, p. 181.*

(71) *Hist. Eccl. sæc. XII, diss. 7, art. 6.*

(72) *Thes. anecd. t. V, p. 656.*

(73) *Gerv. Vie d'Abail. p. 182.*

blé notre attachement à lui par les liens de l'amour, afin qu'enflammée à la vue d'un si grand bienfait, notre charité soit prête à tout endurer pour lui plaire. Je ne doute point que, de même que les hommes de ce temps de grâce, les anciens Pères qui attendaient par la foi cette faveur signalée, n'aient été embrasés, en la contemplant, de la plus ardente charité. Notre (74) rédemption est donc ce grand amour que nous inspire la passion de Jésus-Christ ; amour qui non-seulement nous délivre de la servitude du péché, mais encore nous acquiert la liberté des enfants de Dieu. » Si ces expressions ne renferment pas le pur pélagianisme, on ne sait pas où l'on peut le trouver.

Attaquer la satisfaction de Jésus-Christ, c'est déroger en même temps à sa grâce. Ces deux dogmes sont inséparables, et l'un reçoit toujours le contre-coup des atteintes qu'on porte à l'autre. Or, voici comme Abailard, après avoir combattu de front le premier, raisonne sur le second. « S'il était vrai, dit-il, que l'homme ne pût se préparer à la grâce sans le secours d'une autre grâce, il serait hors de blâme en péchant ; parce qu'alors le défaut de la grâce retomberait sur celui de qui elle émane. Mais la chose n'est pas ainsi ; et la vérité nous apprend à raisonner autrement. C'est pourquoy nous devons dire qu'au moyen de la raison que l'homme a reçue de Dieu, il peut s'attacher (*coherere*) à la grâce qui lui est offerte ; de sorte que celui qui se sauve n'est pas plus favorisé du ciel, avant qu'il s'attache à la grâce, que celui qui ne se sauve pas. Telle est, en effet, la conduite du souverain Etre à l'égard de tous les hommes dans l'ordre du salut. Semblable à un joaillier qui expose en vente des pierres précieuses et les fait briller aux yeux du public, afin d'exciter l'envie de les acquérir, Dieu présente sa grâce à tous les hommes, les exhorte par ses Ecritures, et les invite par des exemples à s'y attacher, en faisant un bon usage de leur liberté. » Il ne faut point s'y tromper : cette grâce que Dieu offre à tous les hommes, suivant notre auteur, n'est point la grâce actuelle, mais la grâce habituelle ou sanctifiante ; et la comparaison qu'il emploie, ne permet pas de donner un autre sens à ses expressions. A l'égard des secours actuels, la même comparaison fait voir qu'il n'en admettait point d'autres avec Pélagé que la raison aidée de la doctrine et de la loi.

Il ne restait à notre auteur, pour être un pélagien achevé, que de nier le péché originel. C'est ce qu'il n'a pas manqué de faire en ces termes. « Quand nous disons que les hommes naissent avec le péché originel, et qu'ils le contractent du premier père, cela doit plutôt s'entendre de la peine du péché à laquelle ils naissent sujets, que d'une faute effective de l'âme et d'un mépris réel de la Divinité. Car celui qui n'a pas encore l'usage de sa raison ni de sa liberté, ne peut être coupable d'aucune transgression ni d'aucune négligence, et par conséquent n'a rien en lui qui puisse mériter ni châtement ni récompense. »

Sur l'ordre de la nature, Abailard ne donne guère moins de prise à la censure que sur celui de la grâce. L'optimisme, dont il était le restaurateur, avait enfanté deux paradoxes sous sa plume. Le premier, dont on a parlé ci-devant, était que Dieu ne peut faire ce qu'il fait, ni d'une autre manière, ni dans un autre temps ; le second, qu'il ne peut empêcher le mal. Il est à propos de transcrire ici la preuve dont il étaye cette dernière proposition. « Etre la cause du mal, dit-il, suppose le pouvoir ou le devoir de l'empêcher. Car si l'on doit y mettre obstacle sans qu'on le puisse, ou si on le peut sans qu'on le doive, l'exemption de blâme est égale en le permettant. Or ce second cas est précisément celui où Dieu se trouve. Sa bonté le dispense, et sa sagesse le met hors d'état de s'opposer au mal. Comme bon, il lui convient de permettre que les choses arrivent de la meilleure manière possible : comme sage, il est dans l'impuissance de préférer le moindre bien au plus parfait, et par conséquent de retrancher le mal, qui est la source des plus grands avantages. » Il est inutile de faire des réflexions sur le danger de cette doctrine. Le lecteur sage et éclairé les prévient.

Les propositions de notre auteur qui servent de fondement à son *Traité de Morale*, choquent si visiblement la droite raison et la piété, qu'il n'est point d'homme de bien qui ne doive s'en scandaliser. Que devient, en effet, la doctrine des mœurs, lorsqu'on voit les péchés d'ignorance et jusqu'au déicide justifiés, tout ce qu'il y a de criminel dans nos actions réduit au seul mépris de Dieu, la justice divine accusée de punir même du supplice éternel des innocents ? Abailard, convaincu d'avoir avancé toutes ces horreurs, a néanmoins trouvé des apologistes parmi ceux qui font profession de les détester (74*). C'est que tout change de face dans un auteur, quand on le lit avec les yeux de la prévention.

Nous avons vu qu'Abailard ne s'entendait pas en traitant de l'autorité des pasteurs, faute de savoir bien distinguer le pouvoir de juridiction du pouvoir de discernement. On a eu raison de frapper de censure ce qu'il dit sur ce point important, comme capable au moins, par sa confusion, d'induire les fidèles en erreur.

Nous sommes enfin parvenus à un article où des critiques même désintéressés n'ont rien aperçu qui ait trait à la foi, rien par conséquent qui puisse faire l'objet d'une censure ecclésiastique. C'est celui où il s'agit de l'eucharistie. Abailard y prétend deux choses : (75) l'une que les accidents absolus demeurent dans l'air, l'autre que le corps de Notre-Seigneur ne tombe pas à terre. La première est, à la vérité, fort indifférente à l'intégrité du dogme. C'est la seule que ces personnes aient considérée ; mais l'attention des

(74) Il y a dans l'original, pour le premier membre de cette dernière phrase : *Redemptio itaque nostra est illa summa in nobis per passionem Christi dilectio*, paroles que D. Gervaise traduit ainsi (*Vie d'Abail.* t. II, p. 158) : *Notre rédemption consiste donc dans cet amour extrême que Jésus-Christ nous a témoigné par sa mort et passion ; c'est-à-dire, qu'il substitue l'amour extrême que Jésus-Christ nous a témoigné par sa mort et passion, au grand amour que nous inspire la passion de Jésus-Christ. Cet écrivain commet une autre infidélité dans la traduction du dernier membre de la même phrase, lequel porte : Quæ (dilectio) non solum nos a servitute peccati liberat, sed veram nobis filiorum Dei libertatem acquirit. Amour, suivant la version de D. Gervaise, qui non-seulement nous a délivrés de la servitude du péché, mais qui nous a acquis la liberté des enfants de Dieu. Les verbes *liberat* et *acquirit* sont rendus ici par le passé, afin de faire dire formellement au texte d'Abailard que c'est l'amour de Jésus-Christ pour nous qui nous a délivrés de la servitude et nous a acquis la vraie liberté. Cette mauvaise foi du traducteur a déjà été remarquée avant nous (*Journ. de Trév.* an. 1759, p. 1766).*

(74*) Gerv. *Vie d'Abail.* t. II, p. 221.

(75) Bern. *Opp.* p. 612.

Pères de Sens s'est portée sur la seconde, ainsi qu'on le voit par le titre qu'ils ont mis à cet article : *Quod corpus Domini non cadit in terram.*

Nous ne suivrons pas plus loin Abailard dans ses égarements. Borné par notre plan à l'examen des chefs d'accusation portés contre lui au concile de Sens et ensuite au saint-siège, nous croyons avoir mis nos lecteurs en état d'apprécier le fond de cette grande contestation. Tournons présentement les yeux sur la conduite de ses juges, et voyons s'ils ont rempli fidèlement les devoirs attachés à leur caractère. C'est la seconde partie de l'engagement que nous avons pris.

Qu'Abailard ait été justiciable du concile de Sens par son domicile ou non, il est certain qu'il le devint par le choix qu'il fit de cette assemblée pour juger son différend avec saint Bernard. Car de dire avec D. Gervaise qu'il avait pris les prélats de Sens pour témoins, et non pour arbitres de sa dispute, c'est lui prêter gratuitement une extravagance qui n'a point d'exemple dans l'histoire. Quel est effectivement le tribunal, soit civil, soit ecclésiastique, où l'on ait porté volontairement une cause sans avoir dessein de se soumettre à sa décision ?

La manière dont le concile usa de son autorité paraît d'abord prêter un peu plus à la critique. Juger dans une même séance, dit-on, quatorze articles doctrinaux sans examen préparatoire, sans s'être donné la peine de les confronter avec les livres d'où ils étaient tirés, sans avoir balancé les moyens pour et contre ; c'est la conduite qu'ont tenue les Pères de Sens, et dont aucune assemblée canonique ne leur avait fourni le modèle. Mais, dans le vrai, sur quoi les apologistes d'Abailard fondent-ils ces allégations ? Ne sont-elles pas même formellement démenties par les lettres synodales des prélats de Sens et par celles de saint Bernard, les seuls monuments qui puissent nous tenir lieu des actes du concile que le temps nous a euvés ? En effet, loin d'avoir précipité leur décision, comme on le suppose, les juges d'Abailard témoignent qu'ils (76) ont lu et relu souvent, dans des audiences publiques, les articles de sa doctrine avant que de prononcer ; loin d'avoir négligé de consulter la tradition, ils déclarent qu'ils n'ont rendu leur jugement qu'après avoir interrogé les SS. Pères, et principalement saint Augustin ; loin d'avoir omis la vérification des sentiments de l'accusé sur ses propres livres, tout nous porte à croire qu'ils l'ont faite avec soin, puisque des dix-sept articles déferés par saint Bernard, ils ont restreint leur censure à quatorze, sans doute parce que le mauvais sens des trois autres leur avait semblé disparaître dans l'original. Avouons-le toutefois ; quoique les prélats de Sens n'aient rien moins fait que juger, comme on dit, sur parole, il n'est pas douteux que les lumières, le crédit et l'activité de l'homme de Dieu, comme on l'a déjà remarqué, n'aient servi beaucoup à abrégé leurs opérations, et également influé sur leur décision.

À l'égard du pape Innocent, on remarque encore plus sensiblement le pouvoir de l'abbé de Clairvaux sur son esprit, dans la conduite qu'il tint envers notre théologien. Sans un adversaire aussi redoutable, il y a très-grande apparence qu'au moyen des amis qu'Abailard avait à Rome, son appel y eût été favorablement reçu ; que le pape, au lieu de prévenir son arrivée par une sentence qui enclhérissait sur la première, lui eût accordé les délais nécessaires pour se rendre à ses pieds ; et que, sur une profession de foi semblable à celle qu'il avait répandue en France avant son départ, il eût fait grâce à sa personne, et sinon réformé, du moins adouci le jugement de Sens. Mais Dieu, qui avait des vues de miséricorde sur cet esprit orgueilleux, le terrassa par les mêmes voies qui semblaient devoir le faire triompher. Il était d'ailleurs important, pour la sûreté du dépôt de la foi, que des écrits semés de traits hardis, remplis de locutions impropres, dirigés suivant une méthode inconnue à toute l'antiquité, sans parler des erreurs grossières dont ils étaient infectés, demeuraissent éternellement flétris avec le nom de leur auteur. Par là on apprenait aux âges futurs à ne pas se frayer des routes nouvelles, pour trouver de chimériques dénoûments à des vérités incompréhensibles. Heureuses les écoles de théologie, si cette leçon y eût toujours été profondément gravée dans les cœurs des maîtres et des disciples !

§ VI. — Son génie, son érudition, sa manière d'écrire.

Si, sans égard pour la vérité, nous avions résolu de peindre un modèle achevé de littérature dans la personne d'Abailard, rien ne conviendrait mieux à ce dessein que le tableau abrégé de ses talents, par où D. Gervaise termine l'histoire de sa vie. Cet homme sans pareil, dit-il, était grammairien, orateur, poète, musicien, philosophe, théologien, mathématicien, astronome, jurisconsulte. Il jouait des instruments, savait cinq ou six langues, et n'ignorait rien de l'histoire sacrée et profane. Quel est le siècle qui a produit un homme qui sût tant de choses ? Mais loin de souscrire aveuglément à cet éloge, nous nous faisons un devoir de le mettre au creuset de la critique pour en séparer ce qu'il y a d'hyperbolique et de contraire à la vérité.

D'abord son Traité de grammaire n'étant point venu jusqu'à nous, on ne peut juger du degré de connaissance qu'il avait de cet art, que par l'usage qu'il en a fait dans ses autres écrits. Or son style n'annonce rien moins qu'un homme qui connût à fond les principes et les règles de l'élocution. Facile, mais sans correction, clair, mais sans élégance, il a plusieurs des mauvaises qualités de la latinité du xii^e siècle, et n'en a pas toutes les bonnes.

Pour rendre à sa veine poétique toute la justice qui lui est due, nous ne ferons pas difficulté d'avouer qu'il balançait les plus habiles versificateurs de son temps, tels qu'Hildebert, Marbode, etc. ; mais on n'aperçoit rien dans ses vers qui le mette au-dessus d'eux.

Le témoignage d'Héloïse (77) nous porte à croire qu'il avait du goût pour la musique chantante, et que la nature l'avait favorisé d'un organe excellent pour l'exécution. À l'égard de la musique instrumentale, c'est un talent qu'on lui prête sans fondement. Il n'en eût pas plus coûté à D. Gervaise de nous dire de quels instruments savait jouer son héros.

Des discours où ni l'art ni le génie ne se font sentir, et dont la solidité fait tout le prix, ne peuvent

(76) *Cæterum sententias pravi dogmatis ipsius..... sæpe in audientia publica lectas et relectas et tam verisimilis rationibus, quam B. Augustini aliorumque sanctorum Patrum inductis a domino Clarevallensi autoritatibus, non solum falsas, sed et hæreticas esse evidentissime comprobatas pridie ante factam ad vos appellationem damnavimus.* BERN. ep. 337. *Ce pridie ante factam ad vos appellationem*, pour l'observer en passant, donne lieu de penser qu'Abailard, après avoir appelé de vive voix au pape, fit signifier depuis son appel par écrit au concile, lorsqu'il eut appris que sa première démarche n'avait point suspendu les opérations de cette assemblée.

(77) Abel. Op. p. 46.

assurer à leur auteur un rang distingué parmi les orateurs. Tels sont néanmoins ces sermons d'Abailard d'après lesquels on préconise son talent pour la chaire. Placés à côté de ceux de saint Bernard, ils ne pourraient soutenir la comparaison.

De toutes les parties de la philosophie, celle qu'Abailard savait le mieux était la dialectique; et ce qui prouve néanmoins qu'il la savait mal, c'est qu'il n'a jamais connu l'art de la simplifier, de l'abrégé et de la réduire au petit nombre de préceptes utiles qu'elle renferme. Par un goût dépravé pour les vaines subtilités, il donna la préférence aux questions les moins importantes, traita des universaux avec la plus ennuyeuse prolixité, disputa pour l'honneur de vaincre, et non par amour de la vérité.

On a beau vanter son savoir théologique, jamais son autorité ne sera de poids dans les matières de religion. Il est évident qu'il écrivait sur les matières de théologie d'après lui-même et sans se mettre en peine de la tradition. De là ces locutions impropres, ces principes dangereux, ces raisonnements louches, et les autres écarts que nous avons ci-devant relevés dans ses écrits.

Veut-on en être cru quand on le représente comme un homme qui n'ignorait rien de l'histoire sacrée ni de la profane? A peine oserait-on en dire autant des Scaliger, des Saumaise et des Petau. Les lectures de ces grands hommes s'étendaient néanmoins bien au delà de l'*Histoire Tripartite*, de celle du vénérable Bède, des Vies des Pères du désert, et de quelques Chroniques, qui sont presque les seules sources où notre auteur avait puisé ce qu'il savait de l'antiquité.

Il n'y a guère moins d'exagération à le faire parler cinq ou six langues. Il savait le latin, le français, et, si l'on veut, le bas breton. Mais il entendait à peine le grec, encore moins l'hébreu. Le peu de traces qu'on voit de ces deux dernières langues dans ses écrits, où il a néanmoins eu si souvent occasion de les employer, fait preuve qu'elles ne lui étaient rien moins que familières.

La géométrie, l'arithmétique et l'astronomie étaient des sciences aussi communes que peu approfondies au XII^e siècle. On se contentait alors d'en apprendre les éléments. Il ne paraît pas que notre auteur ait porté les recherches plus loin.

Pour le titre de jurisconsulte, ce n'est que sur un équivoque de nom qu'on se fonde pour l'en décorer. Le passage d'Accurse, que l'on allègue, regarde un professeur en droit; ce qu'on ne montrera pas que notre auteur ait jamais été. Y en avait-il même de son temps? Voici les paroles d'Accurse tirées de son Commentaire sur la loi *Quinque pedum* (78) : *Sed et Petrus Bailardus qui se jactavit quod ex qualibet quantacunque difficili littera traheret sanum intellectum, hic dixit, Nescio*. Il est douteux si Accurse a bien rendu le nom de ce professeur, puisque Crinitus le nomme Jean Balard (79).

Concluons de ces réflexions qu'Abailard fut un homme de beaucoup d'esprit, et capable de faire de grands progrès dans les sciences, s'il eût été plus docile aux avis des personnes sages et éclairées de son temps, plus appliqué sur les sujets qu'il traitait, et moins passionné pour les nouveautés. Faute de ces dispositions, il n'est devenu qu'un sophiste orgueilleux, un mauvais raisonneur, un poète médiocre, un orateur sans force, un érudit superficiel, un théologien réprouvé.

§ VII. — Editions et traductions de ses œuvres.

Deux hommes de lettres, François d'Amboise, conseiller d'Etat, et André Duchesne se concertèrent vers le commencement du dernier siècle pour donner le recueil des Œuvres d'Abailard au public. Cette édition, qui parut à Paris l'an 1616 en un gros volume in-4^e, chez Nicolas Buon, est remarquable par trois circonstances. La première est qu'au lieu d'une approbation, on y trouve à la tête une censure des théologiens de Paris sur tous les endroits qu'ils avaient jugés répréhensibles dans les écrits de l'auteur. La seconde, que, malgré cette précaution, Rome la fit mettre à l'index; la troisième fournit la matière d'une espèce de problème typographique; car au frontispice d'une partie des exemplaires l'édition est attribuée aux soins d'André Duchesne; dans les autres elle porte le nom de François d'Amboise, conseiller d'Etat. Les premiers sont ornés : 1^o d'une épître dédicatoire composée par Duchesne; 2^o d'une préface du même dans laquelle il rend compte de son travail, et nomme François d'Amboise entre ceux qui lui ont communiqué des manuscrits; 3^o d'un recueil des témoignages des anciens en faveur d'Abailard. Tout ceci manque dans les seconds, et se trouve remplacé par une apologie de l'auteur, qui est de la façon du conseiller d'Etat. Il y a de plus une différence au privilège, en ce que Duchesne y est nommé dans les exemplaires qui lui donnent l'édition, au lieu que dans les autres le nom de l'éditeur y est supprimé. Nous ne nous arrêtons point à chercher les causes de cette diversité, sur laquelle Bayle disserte fort au long. Il suffit d'être assuré qu'elle n'annonce pas différentes éditions; et la parfaite conformité des exemplaires dans tout le reste ne permet pas d'en douter.

A l'égard des pièces qu'on a fait entrer dans le corps de ce recueil, et de l'ordre qu'on y a gardé, les lettres respectives d'Abailard et d'Héloïse se présentent d'abord, précédées de celle qui a pour objet l'histoire des malheurs du premier. Viennent ensuite ses lettres à différentes personnes avec celles qu'on lui écrivit, ou qui furent faites à son occasion. Ses trois expositions, de l'Oraison Dominicale, du Symbole des apôtres et de celui qui porte le nom de saint Athanase; les problèmes d'Héloïse et le livre contre les hérésies, dont nous avons parlé dans l'examen de ses œuvres supposées, forment comme une troisième partie. Ses sermons succèdent et sont suivis de son Commentaire sur l'Épître aux Romains. Enfin son *Introduction à la Théologie* avec la Prose à l'honneur de la Vierge termine cette collection de ses écrits. Duchesne l'a de plus enrichie de savantes notes sur l'histoire des infortunes de l'auteur, notes que d'Amboise a conservées dans ses exemplaires.

Nous remarquons néanmoins plusieurs défauts dans cette édition. Outre que dans l'arrangement des pièces on n'a pas fait assez d'attention aux rapports qu'elles ont entre elles, ni à l'ordre des matières, elle est pleine de fautes, dont les unes viennent de l'inexactitude et de la mutilation des manuscrits sur lesquels elle a été dirigée, les autres sont pour le compte de l'imprimeur. Celui-ci a porté l'inadvertance jusqu'à mettre en différents exemplaires différentes dates d'impression. Car dans les uns on voit l'année 1606, dans les autres 1616, qui est la véritable date, et dans d'autres enfin 1626. Ce qui joint aux autres variations que nous avons marquées, fortifie l'erreur touchant la multiplicité des éditions.

La *Théologie chrétienne* de notre auteur a été publiée, sur un manuscrit de l'abbaye de Marmoutiers, par D. Martène dans le cinquième tome de ses *Anecdotes* (p. 1140). L'avertissement que l'éditeur a mis au-devant de cet ouvrage, est plein de réflexions sages et d'une érudition très-bien choisie.

(78) Bayle, art. *Abailard*.

(79) Niccr. t. IV, p. 52.

Son *Hexameron* ou Commentaire sur la Genèse, tiré d'un manuscrit du mont Saint-Michel, se trouve dans le même tome (p. 1363) avec des observations préliminaires qui ne sont pas non plus à négliger.

Nous devons aux soins de D. Bernard Pez le traité de Morale intitulé : *Scito teipsum*. Ce savant, l'ayant découvert dans l'abbaye de Saint-Emmeram, l'a fait entrer dans le troisième volume de ses *Anecdotes* (p. 673). On peut voir dans la préface générale de ce volume ce qu'il pense de la doctrine de cet écrit.

La lettre d'Abailard à l'évêque de Paris contre Roscelin a été mise trois fois sous presse, depuis et d'après l'édition de Duchesne et d'Amboise, savoir, par Duboulay, au second tome de son *Histoire de l'Université* (p. 492), par le P. Labbe au dixième tome des Conciles (p. 487), et par le P. DuBois au livre onzième de son *Histoire de l'Église de Paris*. Le second la donne sans hésiter à notre auteur. Les deux autres, ainsi qu'on l'a déjà dit, la regardent comme l'ouvrage d'un écrivain inconnu.

Les quatre lettres d'Abailard à Héloïse, et les trois qu'il en reçut, ont été reproduites deux fois dans ce siècle : la première fois à Londres l'an 1718, dans un volume in-8° par M. Rawlinson, avec un grand nombre de variantes qui ont fait disparaître tous les idiotismes et les expressions peu correctes qu'on remarquait auparavant dans le style de ces lettres. L'éditeur nous apprend dans la préface qu'il s'est aidé pour cela du manuscrit d'un ami qui n'a pas voulu qu'on le nommât. Mais il ne faut guère connaître le public pour se persuader qu'une assurance aussi vague trouvera auprès de lui. Depuis longtemps il est revenu de la duperie de ces prétendus manuscrits secrets dont on ne fait connaître ni l'âge ni le dépôt. Ainsi les corrections de Rawlinson ne méritent aucune considération comme n'ayant nul caractère d'authenticité.

D. Gervaise, l'autre éditeur, non content de faire reparaitre ces lettres, y a joint une traduction, le tout renfermé dans deux volumes in-42, publiés l'an 1723, à Paris, chez Barrois. En rendant compte de son travail, il dit : 1° qu'il a soigneusement revu le texte de ses auteurs sur les meilleurs manuscrits, (cependant on n'aperçoit aucune différence entre cette édition et celle de 1616) ; 2° que ce qui l'a porté à donner une traduction de ces lettres, ce sont les paraphrases également infidèles et obscènes par lesquelles on avait entrepris de défigurer les sentiments nobles et chrétiens qu'elles renferment. Mais s'il a soigneusement observé les lois de la bienséance, on ne peut pas dire qu'il ait rempli de même le devoir d'un traducteur exact. Souvent il rend son original en français avec l'étendue et la liberté d'un paraphraste.

D. Gervaise n'est point le premier traducteur de ces lettres. Jean de Meun les avait mises en français dès le XIV^e siècle (80). C'est lui-même qui nous l'apprend au commencement de sa traduction du livre *De la Consolation*, de Boèce. Mais son travail n'est point venu jusqu'à nous.

À l'égard de ces paraphrases, dont se plaint le traducteur moderne, et d'autres qui les ont suivies, nous nous dispenserons d'en faire le dénombrement, parce qu'elles n'ont nul rapport à l'objet de cette histoire.

(80) *Mém. de l'Acad. des ins.*, t. XVII, p. 754.

NOTITIA ALTERA.

(FABRIC., *Biblioth. med. et inf. Latinitatis*, tom. V, pag. 232.)

Petri Abælardi notitiam a Ludovico Jacobo mutuari liceat, cui adnotationes meas adjungam. Ita vero ille libro in De scriptoribus Cabilonensibus p. 139. Petrus Abælardus, sive *Abelardus*, cognomento *Dialecticus* (81), natione Armoricus, theologice scholæ Parisiis rector, philosophus et theologus toto orbe celeberrimus, scientiarum, tam divinarum quam humanarum singulare prodigium, aliquandiu vitam parum honestam (82) cum Heloïsa Monmorantiana, genere et eruditione nulli secunda, egit. Sed pœnitere paulo post, illaque monialis, deinde, an. 1130, Paracleti monasterii ordin. S. Benedicti, diœcesis Trecentis, antistita facta est,

(81) Bergomensis *Baliardus*, Alciato *Baylardus*, Bernardo epist. 180, velut *Abeillardus*, dictus *apis de Francia*, Joanni Sarisberiensis *Peripateticus Palatinus* a loco natali, ubi A. 1079 in lucem editus *Palais*, oppido in Britannia minore non a palatio regio, ut videtur innui in observationibus selectis Hallensibus tom. VI, obs. 20. Præceptor ejus in dialecticis Roscellinus, in philosophia Guilelmus de Campellis in logicis, Anselmus Laudunensis, antesignanus Nominalium; discipulus Arnobius de Brizia, etc.

(82) Filium ex furtivis amoribus conceptum vocavit Astralabum, ipse a Fulberto Heloissæ tutore ac propinquo ex indignatione postea factus eunuchus, dormituriens nihilque tale cogitans. Vide *Edmundi Martene Anecdota*, tom. V, p. 1140 seq.; *Boëlii Lexicon*, in *Abelard*, et Vitæ scriptores Jaco-

A hic vero monachus Sandionysianus prope Parisios, postea abbas Ruyensis constitutus. Variis se erroribus implicavit, unde in concilio Sussionensi A. 1121 (83) et Senonensi A. 1140, a sanctissimis viris Bernardo abbate Clarævallensi et Petro Venerabili, abbate Cluniacensi, condemnatus fuit: sed respiscens (84) magnum vitæ monasticæ ornamentum in monasterio Cluniacensi, usque ad vitæ extremum (85) exstitit. Scripsit opera quamplurima in unum volumen edita (86) labore et studio illustrissimorum viri; Francisci Amboesii, equitis, regis in sanctiori consistorio consilarii, baronis Chartre, etc., in quibus continentur :

bum Thomasium, in filii Christiani Thomasi *Nit. sapientia et stultitia*, tom. I, p. 75 seq.; Stephanum Pasquierium in opere præclaro, *Recherches de France*, lib. vi, cap. 17, et Gervasium in *Vita Abælardi*, diligentiore studio ævi libris tradita Gallice; Paris. 1720, 42°, duobus voluminibus; *Acta Erud.*, 1721, p. 263; *Mem. de Trévoux*, 1721, p. 941; *Journal littéraire*, tom. XI, p. 235; C. A. Henmanni, *Acta philosophorum*, part. xvi, p. 529 seq.

(83) Vide Pagium ad A. 1121, num. 14 seq.

(84) Etiam injuriam sibi factam a servidioribus adversariis, scripta Apologia, testatus. Confer Amboesii prolegomena ad Opera Abælardi, Quercetatum in notis ad *Hist. calamitatum Abælardi*, et laudatum Gervasium.

(85) Obiit Cabilone A. 1142.

(86) Paris. 1616, 4°.